

Rapport Annuel 2025



sur le prix
et la qualité
du service public
de prévention
et de gestion
des déchets

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

En 2025, UNIVALOM a poursuivi avec détermination la **transformation écologique de notre territoire**. Moderniser nos équipements, améliorer le tri, développer le réemploi, **produire une énergie locale et décarbonée** : notre action répond à une même ambition, celle d'un territoire plus responsable, plus autonome et plus durable.

L'année qui s'achève, marque une étape majeure avec l'attribution de la **nouvelle délégation de service public** de notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Antibes. Ce choix engage l'avenir. Notre UVE produit déjà l'équivalent de la consommation électrique de 15 000 foyers. Demain, grâce à la création d'un **réseau de chaleur urbain**, elle permettra aussi de **chauffer plus de 4 000 logements** de manière décarbonée. Une illustration concrète de ce que doit être l'écologie : utile, locale et efficace.

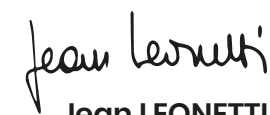
Cette dynamique de modernisation se poursuit à Mougins, où **la déchèterie a été entièrement rénovée** afin d'améliorer l'accueil des usagers, de fluidifier les dépôts et d'optimiser le tri de plus de vingt flux de déchets. Parce qu'un service public performant commence aussi par des équipements adaptés.

Mais notre engagement passe également par la **réduction des déchets à la source**. À Antibes, la **recyclerie éphémère** installée à la déchèterie connaît un véritable succès et encourage chacun à donner une seconde vie aux objets. Une démarche de bon sens qui s'inscrit pleinement dans **l'économie circulaire**.

Les habitants prennent toute leur part dans cette mobilisation collective. **Les performances du tri progressent fortement** sur notre territoire, tandis que les erreurs diminuent nettement. Ces résultats sont le fruit d'un travail de proximité mené chaque jour par nos agents de prévention, que je tiens à remercier chaleureusement.

Nous avons également démontré l'efficacité du dispositif **« Oui Pub », avec plus de 1 000 tonnes de déchets papier évitées chaque année**. Malgré ce succès reconnu par les habitants comme par les Collectivités, l'État a choisi de mettre fin à cette expérimentation. Une décision difficilement compréhensible au regard des résultats obtenus. **Avec les élus de notre territoire, nous continuerons à défendre une écologie de bon sens**, fondée sur l'efficacité et la responsabilité.

Je veux enfin saluer l'engagement des équipes d'UNIVALOM ainsi que celui de tous les habitants qui participent, par leurs gestes quotidiens, à cette transformation indispensable. Ensemble, poursuivons cette ambition : faire de notre territoire une **référence en matière d'innovation environnementale et de qualité de vie**.



Jean LEONETTI
Président d'UNIVALOM

Sommaire



I. Synthèse

Chiffres Clés 2025	10
Indice de Réduction	11
Indicateurs Techniques	11
Synoptique des Flux 2025	12
Actions Marquantes de l'Année	14



II. Gouvernance et structure du syndicat

Compétences	19
Organisation des Services	21



III. Prévention

Éducation à l'Environnement	24
Compostage	25
Broyage des Végétaux	26
Zéro Déchet	26
Réemploi	27
Relation de Proximité Opérationnelle	29



IV. Réception

Quais de Transfert	32
Unité de Valorisation Énergétique	32
Déchèteries	35



V. Traitement

OMA – Ordures Ménagères et Assimilées	44
DMA – Déchets Ménagers et Assimilés	45



VI. Services support

Accueil et Gestion des Usagers	48
Ressources Humaines	48
Finances et Marchés Publics	52
Communication	52
Logistique	52
Maintenance	53
Transport	53



VIII. Annexes

Annexe 1	Matrice des coûts des OMA 2025	56
Annexe 2	Matrice des coûts des DMA 2025 hors OMA 2025	57
Annexe 3	Bilan financier 2025	58
Annexe 4	Détail des recettes d'UNIVALOM 2025	59
Annexe 5	Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM 2025	60
Annexe 6	Population d'UNIVALOM 2025	60
Annexe 7	Liste d'attribution des marchés publics	61
Annexe 8	Filières de traitement 2025 : liste des marchés	63
Annexe 9	Filières de traitement 2025 : capacités des installations	64
Annexe 10	Devenir des déchets 2025	66
Annexe 11	Gisement des déchets 2025 par déchèterie avec réemploi	67
Annexe 12	Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	69
Annexe 13	Production de déchets 2025 par habitant	70
Annexe 14	Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	71
Annexe 15	Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'UNIVALOM avec Bilan Financier	72
Annexe 16	Revue de presse	75
Annexe 17	Terminologie et modes de calcul	76

Le présent document constitue le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.
Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au terme du premier trimestre 2026.
Les chiffres sont arrondis à la tonne près, ce qui peut expliquer des écarts lorsque les données sont sommées.
Les tonnages présentés sont ceux traités par le Syndicat pour ses groupements membres dans le cadre de l'exercice de sa compétence.
Cette année pour le calcul des performances à la tonne par habitant, UNIVALOM a déduit les déchets apportés par les professionnels soit les apports directs en déchèterie ou les tonnages estimés en lien avec la Redevance spéciale des Agglomérations. Cette déduction peut être appliquée car une grille tarifaire spécifique pour les usagers professionnels a été mise en place en déchèterie au 1^{er} janvier 2023 et poursuivi sur 2025, ainsi qu'une redevance spéciale de collecte par les agglomérations Cannes Pays de Lérins et Pays de Grasse.

Un lexique présent en fin de rapport apporte la définition ou des précisions relatives à certains termes employés dans le présent document.

Etabli en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



1. Synthèse

Chiffres clés 2025	10
Indice de réduction	11
Indicateurs techniques	11
Synoptique des flux 2025	12
Actions marquantes de l'année	14



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

Syndicat Mixte Pour La Valorisation Des Déchets



Compétences

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)
- Création et exploitation d'un réseau de chaleurs et de froid



Collectivités Membres

- CASA
- CACPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- CCAA
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes



Population Desservie

- 300 799 habitants (INSEE population municipale)



23 040 137 € HT⁽¹⁾
coût net en 2025
(soit 13,6% de plus qu'en 2024)

98€ HT coût net à la tonne en 2025
83€ HT en 2024

20 286 579€ HT⁽¹⁾
coût net en 2024

77€ HT coût net par habitant en 2025
71€ HT en 2024

(1) Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes)



Coût général en 2025
37 230 697 € HT
(soit 3,54 % de moins qu'en 2024)

En 2024
38 595 006 € HT



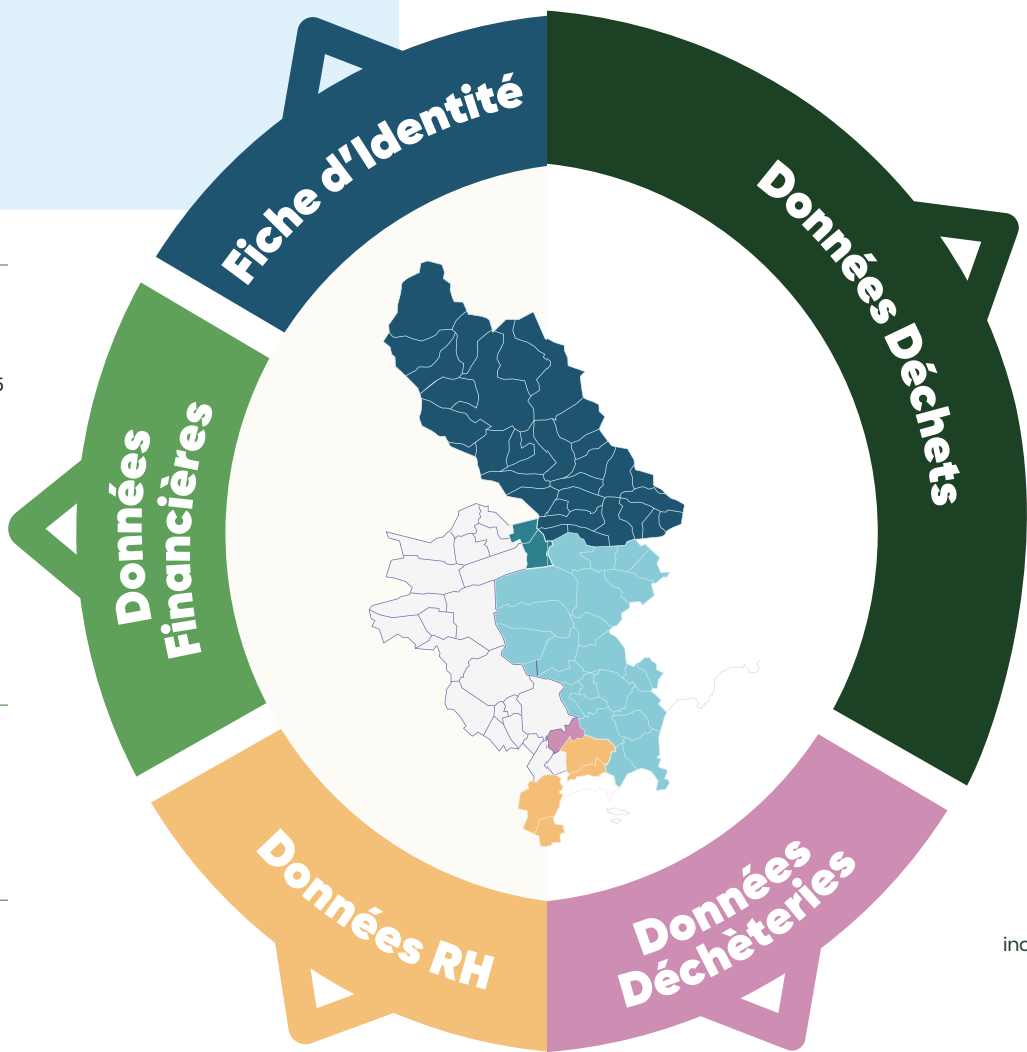
Ressources propres en 2024
14 190 560 € HT
(soit 22,49 % de moins qu'en 2024)

En 2024
18 308 428 € HT



102 agents
en 2025
identique à 2024

102 agents
en 2024



235 867 tonnes
de DMA traités en 2025⁽²⁾
3% de moins⁽²⁾

contre 243 172 tonnes
de DMA en 2024

(2) Tous déchets confondus hors réemploi



691 kg/an/habitant
de déchets ménagers en 2025
(hors apports professionnels estimés et hors réemploi)

784 kg/an/habitant
de déchets ménagers en 2024
(apports professionnels inclus et hors réemploi)



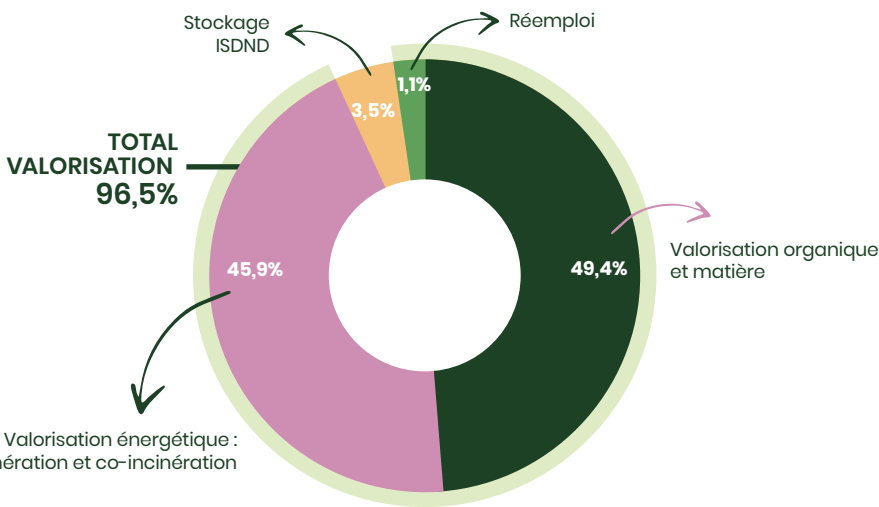
144 365 tonnes
OMA en 2025
soit 1,5% de moins

contre 146 609 tonnes
OMA en 2024



91 502 tonnes
DMA hors OMA en 2025
soit 5,2% de moins
(apports professionnels inclus)

contre 96 563 tonnes
DMA hors OMA en 2024



Fréquentation en 2025
395 760 usagers
(soit 0,6% de plus qu'en 2024)
En 2024
393 499 usagers



Tonnage réceptionné et évacué en 2025
67 296 tonnes
(soit 5,2% de moins qu'en 2024)
En 2024
70 961 tonnes



Recettes en 2025
2 641 661 €
(soit 11,4% de moins qu'en 2024)
En 2024
2 982 076 €

Chiffres clés 2025

	2024	Évolution en %	2025
Population municipale (habitants)	286 152	5,12	300 799
DONNÉES DÉCHETS			
Gisement total de déchets (tonnes) hors réemploi	243 172	-3	235 867
Tonnage par habitant apports professionnels inclus (kg/an/hab)	850	-7,8	784
Tonnage par habitant hors apports professionnels (kg/an/hab)	702	-1,6	691
Tonnages OMA (tonnes)	146 609	-1,5	144 365
Dont OMr	121 234	-2	118 937
Tonnages OMA (tonnes) hors professionnels	130 778	7,8	141 025
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) apports professionnels inclus	96 563	-5,2	91 502
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) hors apports professionnels	70 141	-1,9	68 839
Part des OMr dans le gisement (%)	50	0,0	50
Valorisation du gisement (%)	96	0,5	97
Production électricité (Mwh)	58 516	7,2	62 755
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	15 285	-8,5	13 986
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 277	0,0	2 277
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	38 595 006	-3,5	37 230 697
Recette totale (€)	18 308 428	-22,5	14 190 560
Coût net (€)	20 286 579	13,6	23 040 137
Coût net à la tonne (€) apports professionnels inclus	83	18,1	98
Coût net à l'habitant (€) apports professionnels inclus	71	8,5	77
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	77	-5,2	73
DONNÉES PRÉVENTION			
Nombre de sites de compostage collectif	235	9,8	258
Nombre de composteurs individuels remis	2 451	-60,9	958
Nombre de bacs livrés	7 699	-18,6	6 269
Nombre de séances au sein des écoles scolaires	478	-16,3	400
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentations (nb d'usagers)	393 499	0,6	395 760
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes) apports professionnels inclus	70 961	-5,2	67 296
Tonnages par habitant (kg/an/hab) apports professionnels inclus	248	-9,8	224
Recettes (€)	2 982 076	-11,4	2 641 661
Coût moyen par habitant (€)	16	-8,8	15
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	64	1,1	65
DONNÉES RESSOURCES HUMAINES			
Agents (nb)	102	0	102

Indice de réduction

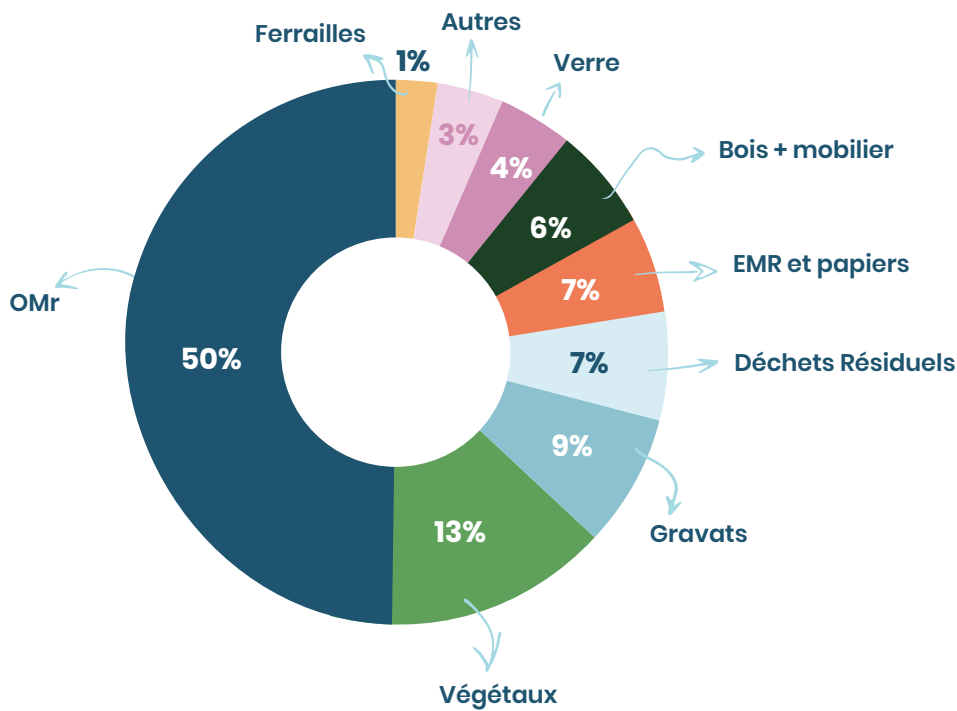
Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, (article 3.I.2.a), un indice de réduction des quantités de Déchets Non Dangereux non inertes admis en Installation de Stockage des Déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Les déchets non inertes pris en compte sont : OMr, EMR, Végétaux, Bois, Cartons et Textile.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE 2010				
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	Tonnages DND non dangereux non inertes enfouis en ISD dont les machefers et les REFIOM	Base 2010		
	2010	22 450 t		
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	2010	2023	2024	2025
	22 450	4 159	9 304	6 433
Indice de réduction	100	19	41	29

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2025



Synoptique des flux de déchets 2025



Actions Univalom

2 366 tonnes DE DÉCHETS ÉVITÉS
DONT

Broyage des végétaux **Compostage des biodéchets**

35 t Broyage de végétaux **83 t** Compostages individuels **338 t** Compostages collectifs

14,1 tonnes de réemploi divers
1 875 tonnes ExpérimentationOui Pub
21,2 tonnes réemploi palettes

Collecte en déchèteries (et porte à porte)

Végétaux → 31 952 t	Cartons → 2 645 t	DEEE + Ampoules et néons → 1 516 t
Gravats → 20 236 t	ABJ + JJ + ASL* → 69 t	Pneus → 100 t
Plâtre → 846 t	Piles et batteries au lithium → 10 t	Bouteilles de gaz → 56,29 t
Déchets résiduels → 16 613 t	Batteries → 51 t	DDM → 312 t
Menuiseries → 32 t	Petits flux** → 2 t	Huiles de vidange → 46 t
Bois → 6 723 t	Huiles alimentaires → 11 t	Extincteurs → 12 t
Ferrailles → 2 845 t	Articles de maison → 6 377 t	

* : Articles de Bricolage et de Jardin + Jeux et Jouets + Articles de Sport et Loisirs
** : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques

Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire

Textile 1 048 t **Verre 9 318 t** **Emballages Papier 16 110 t**

Ordures ménagères 118 937 t

Réemploi 1,1 %

DEEE / Ampoules et néons	192 t
ABJJ + JJ + ASL*	19 t
Textiles	595 t
Déchets évités	1 910 t

2 716 tonnes

Valorisation Organique 13,6 %

Végétaux	31 952 t
Déchets évités	456 t

32 408 tonnes

Valorisation Matière 35,8 %

Gravats	19 093 t	Bouteilles de gaz / Extincteurs	64 t
EMR / Papiers / Verre	20 208 t	Batteries	50 t
Déchets résiduels	2 327 t	Menuiseries	26 t
Bois	6 723 t	Piles et Batteries lithium	8 t
Ferrailles	2 840 t	Huiles alimentaires	11 t
Cartons	2 508 t	Pneus	46 t
DEEE / Ampoules et néons	1 004 t	Huiles de vidange	40 t
Textiles	361 t	ABJ + JJ + ASL*	19 t
Plâtre	651 t	Petits flux**	2 t
DDM	76 t	Articles de maison	3 506 t
		OMR	25 714 t

85 227 tonnes

Valorisation Énergétique dont co-incinération 45,9 %

OMR	87 934 t
DDM	237 t
DEEE / Ampoules et néons	214 t
Plâtre	195 t
Articles de maison	2 551 t
Bouteilles de gaz	3 t
Extincteurs	2 t
Huiles de vidange	6 t
EMR / Papiers	5 220 t
Textiles	91 t
Menuiseries	7 t
Cartons	136 t
Ferrailles	5 t
Déchets résiduels	12 814 t
Pneus	53 t
ABJ + JJ + ASL*	12 t

109 478 tonnes

Stockage en ISD 3,5 %

Gravats	1 142 t
Déchets résiduels	1 472 t
Batteries	2 t
OMR	5 289 t
DEEE / Ampoules et néons	107 t
Piles et batteries lithium	2 t
Extincteurs	1 t
Articles de Maison	319 t
Textiles	1 t
ABJ + JJ + ASL*	20 t

8 354 tonnes

* : Articles de Bricolage et de Jardin + Jeux et Jouets + Articles de Sport et Loisirs
** : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques

235 867
TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS

784
KG/AN/HAB DE DMA EN 2025 (hors professionnel et réemploi)

OBJECTIF : 877
KG/AN/HAB EN 2025 selon notre PLPDMA

2 366
TONNES de déchets évités ou réemployés

96,5%
TAUX DE VALORISATION

INDICE DE RÉDUCTION
29%
(BASE 2010)

Actions marquantes de l'année 2025

Janvier 2025

Partage de la galette des rois sur tous les sites pour la nouvelle année – tradition depuis les 5 dernières années.



Janvier-Février 2025

Campagne de broyage des sapins de Noël.

Mars 2025

Signature de la nouvelle convention avec l'eco-organisme Aliapur (filiale pneu).

Déploiement final des bacs Ecomaison pour le démarrage ABJ/Jeux Jouets sur toutes les déchèteries.



Mai 2025

1^{ère} recyclerie éphémère sur la déchèterie d'Antibes – thématique Jardin (5 dates de recyclerie en tout sur l'année).

Installation du site de compostage partagé au Square Cerrutti.

Juillet-Août 2025

Diverses manifestations avec sensibilisation à la prévention des déchets (Jazz à Juan, les nuits carrées ...).

Rédaction du guide des achats durables de la commande publique.

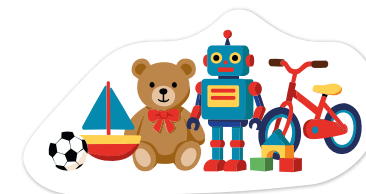


Septembre-Octobre 2025

Gestion du stockage des déchets résiduels à la suite de l'incendie ayant touché l'exutoire de traitement.

Octobre 2025

Préparation des travaux de la déchèterie de Mougins, travaux menés sur novembre et décembre.



Novembre 2025

Opération collecte de jouets dans le cadre de la semaine Européenne de réduction des déchets.



Décembre 2025

Lancement du premier calendrier de l'avent UNIVALOM sur la thématique du réemploi et du zéro déchet.

À la suite de 2 ans de procédure et à une période de négociation, attribution d'un nouveau contrat de concession pour l'exploitation de l'UVE, la création d'un réseau de chaleur et d'une Végèterie.



2. Gouvernance et Structure du Syndicat

Compétences	19
Organisation des services	21

- De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :

- Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2025 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Etablissements publics membres du Syndicat.
Cf. annexe 5.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - Centres de tri
 - Quais de transfert
 - Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
 - Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

Une Commission consultative d'Elaboration et de Suivi pour le PLPDMA s'est tenue en avril 2025.

Élus siégeant au syndicat

- **Membres du bureau :**

M. Jean LEONETTI
Président UNIVALOM
Président CASA

M. Hassan EL JAZOULI
1^{er} Vice-Président UNIVALOM
Conseiller Communautaire CASA

- **M. Marc OCCELLI**
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

- **M. Christophe ULIVIERI**
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

- **M. Jean-Pierre DERMIT**
Vice-Président
Conseiller Communautaire CASA

- **M. Patrick PEIRETTI**
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

- **M. Emmanuel BLANC**
Vice-Président
Élu Ville de Théoule-sur-Mer

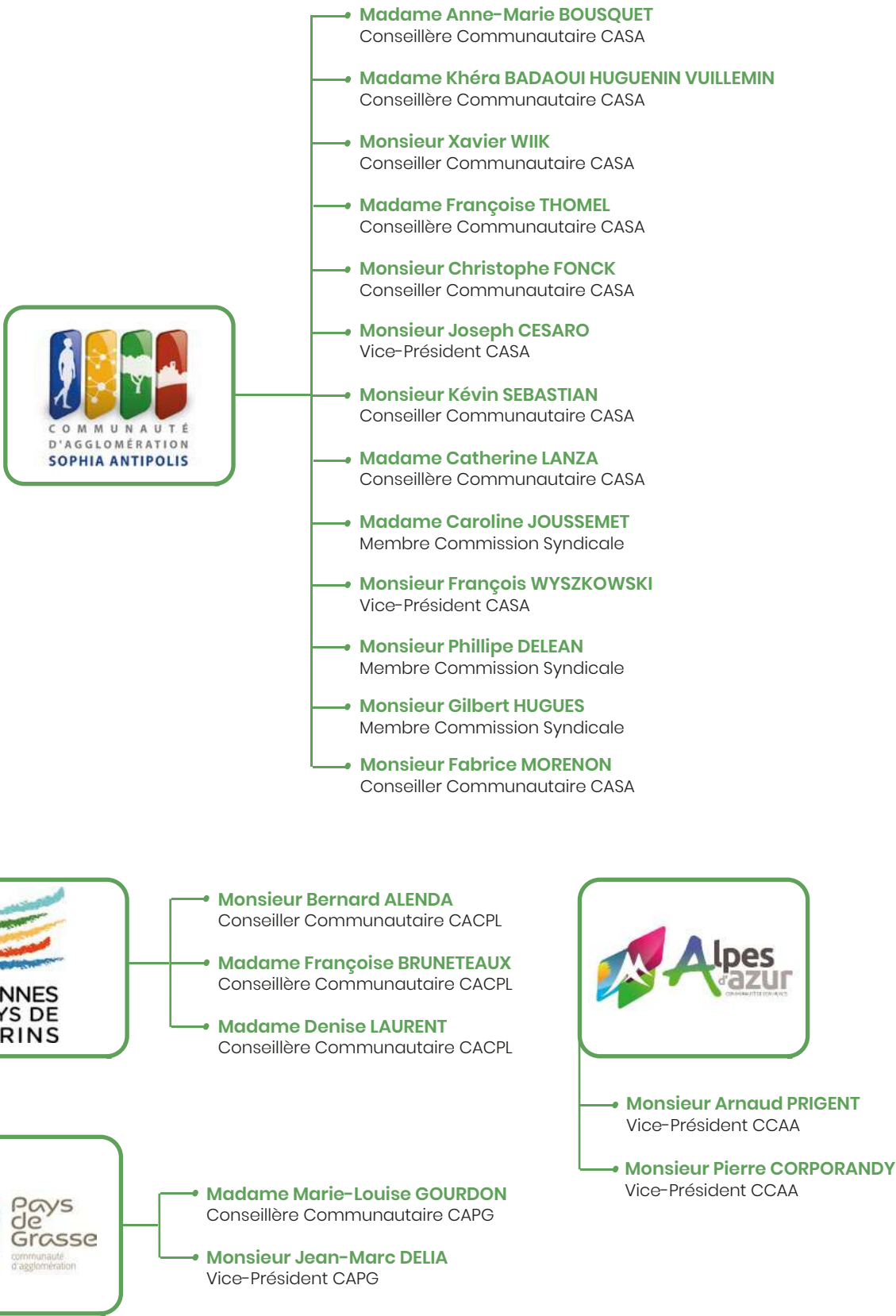
- **M. Emmanuel DELMOTTE**
Vice-Président
Vice-Président CASA

- **Mme Anne-Laure SEBBAR**
Vice-Présidente
Conseillère Communautaire CASA

- **M. Daniel LEBLAY**
Vice-Président
Conseiller Communautaire CAPG



Membres du Comité Syndical



ORGANISATION DES SERVICES

Organigramme du Syndicat

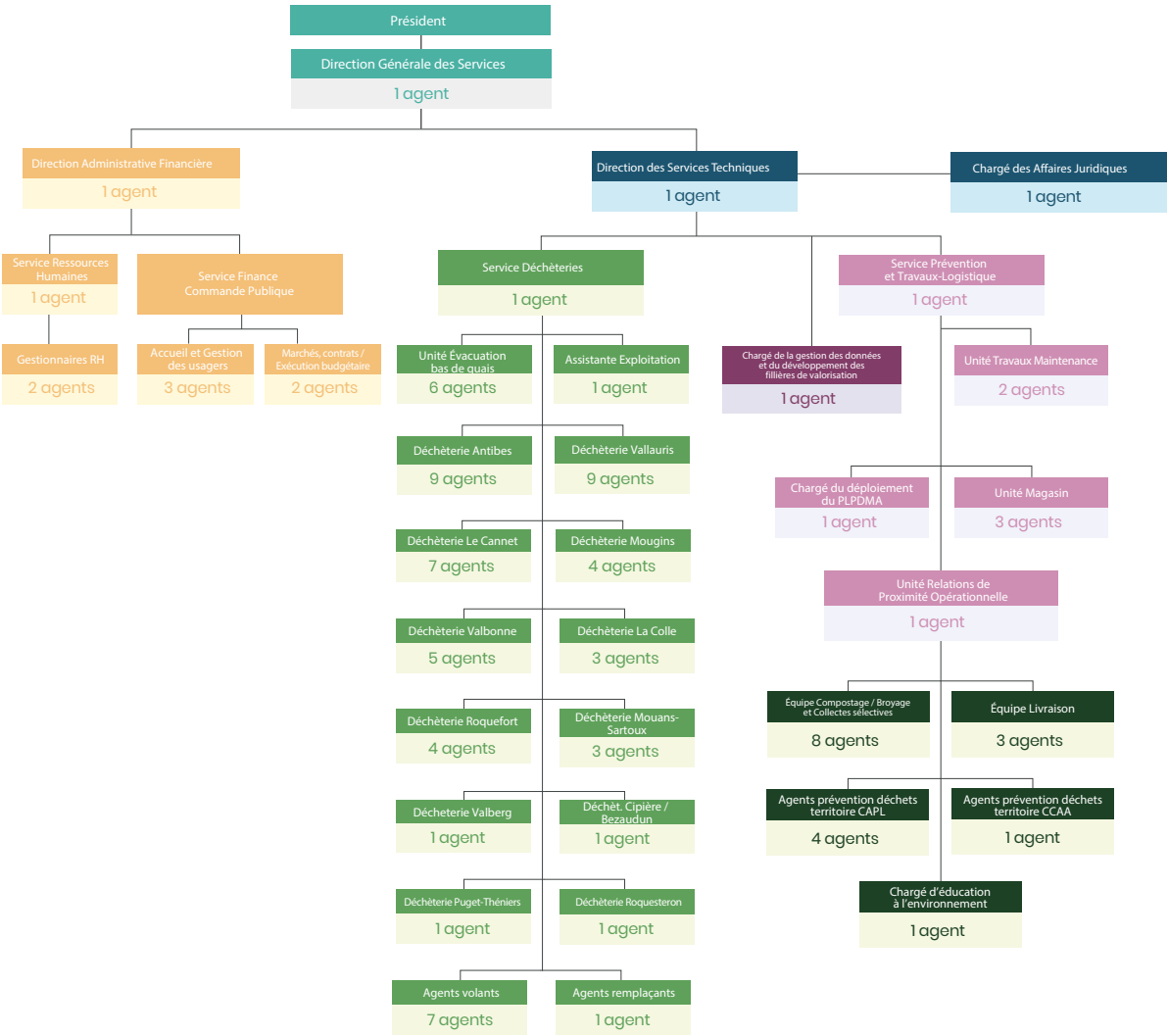
Le Syndicat est composé de 2 Directions : Administrative & Financière et Services Techniques, constituées de 2 Services chacune.

La Direction Administrative et Financière est composée de deux services garant de l'ensemble des activités comptable et ressources humaines d'UNIVALOM ainsi que les relations avec les usagers.

La Direction des Services Techniques est structurée en deux services regroupant l'ensemble des activités déchets du Syndicat.

Le Service Déchèteries qui gère l'ensemble de l'activité des déchèteries et le Service Prévention et Travaux-Logistique.

En 2025, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du Syndicat.



Lieux de travail

- Les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 20 sites :
- le site administratif (siège social) situé à Valbonne Sophia Antipolis,
 - les locaux des agents de communication de proximité du territoire CASA et CAPG à Biot,
 - les locaux des agents de communication du territoire CACPL sur Cannes et Le Cannet,
 - les locaux des agents de communication du territoire CCAA sur Puget-Théniers,
 - le site de compostage collectif situé à Antibes,
 - le site réservé à la logistique situé à Biot,
 - l'atelier de maintenance situé à Biot,
 - et les 13 déchèteries du territoire.



3. Prévention

Éducation à l'environnement	24
Compostage	25
Broyage des végétaux	26
Zéro Déchet	26
Réemploi	27
Relation de proximité opérationnelle	29

En amont de la gestion des déchets, la réduction à la source demeure une priorité stratégique pour UNIVALOM. Engagée depuis 2012 à travers une politique active de prévention, fondée notamment sur le déploiement du compostage individuel et collectif ainsi que sur le développement du réemploi, cette démarche a permis d'inscrire le territoire dans une trajectoire durable de réduction des quantités de déchets produites.

L'année 2025 marque le mi-parcours du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). À cette échéance intermédiaire, les résultats observés confirment la pertinence des actions mises en œuvre. Avec une production de **784 kg par habitant et par an**, le territoire enregistre une baisse de 12% depuis 2019, traduisant une dynamique positive et continue. À l'horizon 2028, l'objectif fixé par le PLPDMA reste

ambitieux, avec une réduction ciblée de 17% du gisement de déchets ménagers et assimilés, correspondant à une diminution de 159 kg par habitant. Pour atteindre cette cible, UNIVALOM poursuivra et renforcera ses actions de prévention, en s'appuyant sur l'évolution des pratiques des usagers, le déploiement de solutions adaptées aux nouveaux usages et la consolidation des dispositifs existants, afin d'amplifier la réduction des déchets à la source sur l'ensemble du territoire.

objectif 2025 **877 kg/an/hab** vs résultat 2025 **784 kg/an/hab**

Le PLPDMA s'oriente autour de 13 actions phares et d'un bilan détaillé en Annexe 15.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les actions d'éducation à l'environnement ont été poursuivies auprès des établissements scolaires du territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis. Celles-ci ont de nouveau rencontré une forte adhésion des équipes éducatives et ont permis de sensibiliser plus de 4000 élèves aux enjeux environnementaux et à la gestion des déchets.

Le programme pédagogique constitue le socle structurant des interventions en milieu scolaire. Il a été déployé au sein de **150 classes réparties dans 45 établissements, représentant près de 400 séances pédagogiques**. Ces actions ont contribué à l'acquisition de connaissances et de comportements responsables en matière de prévention et de valorisation des déchets.



L'année scolaire a également été marquée par la poursuite du partenariat avec le prestataire Evaleco, permettant de renforcer l'offre pédagogique à destination des classes de CP et CE1. Dans ce cadre, **101 classes ont bénéficié d'un dispositif composé de deux séances consacrées aux thématiques du compostage et du zéro déchet**.

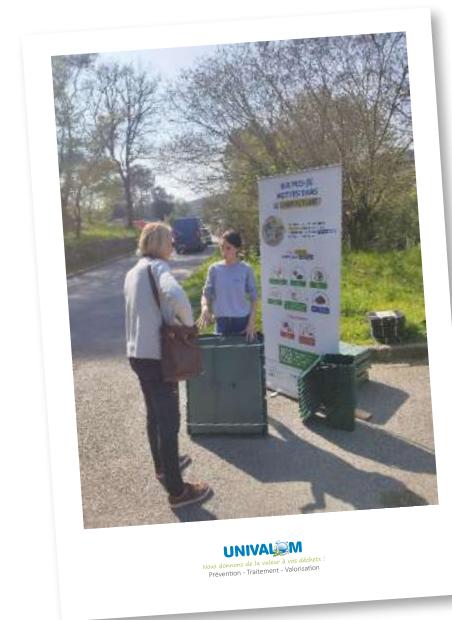
Concernant les collégiens, le dispositif des « Journées visites » a été reconduit, avec une prise en charge du transport par UNIVALOM. Six classes ont ainsi participé à des visites de sites, offrant une approche concrète des enjeux liés au traitement des déchets.

Par ailleurs, des actions complémentaires et ponctuelles (visites de sites, opérations de nettoyage, accompagnement de projets scolaires de compostage) sont venues enrichir l'offre éducative, illustrant une approche globale et opérationnelle de la sensibilisation.

L'ensemble des équipes pédagogiques et des directions d'établissement est remercié pour leur engagement et la confiance accordée tout au long de l'année. Les actions mises en œuvre ont vocation à être poursuivies et consolidées afin de répondre durablement aux enjeux environnementaux du territoire.

COMPOSTAGE

Compostage individuel



Depuis 2018, UNIVALOM déploie, pour le compte de la CASA, un dispositif de distribution de composteurs individuels associé à une formation préalable des usagers.

En 2025, **958 composteurs ont été distribués sur l'ensemble du territoire, permettant d'éviter environ 83 tonnes de biodéchets**. Les années 2023 et 2024 ont été marquées par une forte mobilisation des habitants, en lien avec la mise en œuvre de la réglementation sur le tri des biodéchets, soutenue par une communication renforcée et une offre de distribution adaptée. En 2025, la demande s'est progressivement réduite, les foyers intéressés ayant majoritairement déjà été équipés.

L'offre de distribution demeure néanmoins accessible, avec des sessions régulières organisées dans plusieurs Communes. UNIVALOM concentre désormais ses actions sur l'accompagnement des usagers déjà équipés, l'amélioration de la connaissance de leurs besoins à travers des questionnaires d'évaluation, le maintien d'une communication de proximité et le développement du compostage collectif, afin de proposer des solutions adaptées aux habitants ne disposant pas de composteur individuel.

Compostage partagé

UNIVALOM assure la gestion de **258 sites de compostage collectif au sein d'écoles, de résidences et de sites publics**. Ces dispositifs ont permis, sur l'année, de détourner **338 tonnes de biodéchets des ordures ménagères résiduelles**.

En 2025, **38 nouveaux sites de compostage collectif ont été déployés, dont 7 en milieu scolaire, 11 en résidence et 20 sur l'espace public**. Le compostage collectif constitue une solution particulièrement attractive pour les habitants, en raison de sa simplicité d'usage et de l'absence de gestion individuelle. Dans ce cadre en 2026, UNIVALOM poursuivra ses démarches auprès des syndicats et des Communes, en leur proposant des emplacements adaptés afin de poursuivre le déploiement du dispositif.

Ce déploiement est soutenu par l'obtention de deux subventions dédiées au développement local du compostage, attribuées par l'ADEME dans le cadre du Fonds vert et par la Région Sud.



BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Broyage des sapins de Noël

Chaque année, UNIVALOM en partenariat avec les Communes volontaires, récupère les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts communaux.

Elle permet de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages sur les trottoirs qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage.

En 2025, **6 950 sapins** ont été broyés sur 14 Communes participantes, ce qui représente 35 tonnes de végétaux valorisés.



ZÉRO DÉCHET

Objectif Zéro Déchet



Dans le cadre de sa démarche Objectif Zéro Déchet, UNIVALOM a proposé en 2025 un ensemble d'animations gratuites et ouvertes à tous autour de thématiques variées :

- Nature : taille des arbres fruitiers, les tisanes (infusions et décoctions), créativité et saveurs parfumées autour de la rose, bien-être et gourmandise autour de la rose, soins naturels et fleurs maison
- Cuisine : apéro dinatoire, pommes et agrumes anti-gaspi
- Autres ateliers : les bases du zéro déchet, voiture et animaux, savon solidaire
- Visites du centre de tri et de l'Unité de Valorisation Énergétique.

En tout, ce sont **287 personnes** qui ont été sensibilisées à travers ces actions.

UNIVALOM a également proposé en complément 2 masterclass qui rencontrent toujours autant de succès :

Permaculture et zéro déchet avec :

- 2 sessions de 25 participants au printemps à Mouans-Sartoux

Masterclass couture zéro déchet avec :

- 1 session débutant de 15 personnes à Valbonne
- 1 session expert de 15 personnes à Valbonne

STOP PUB

Depuis le **1^{er} mai 2025**, l'expérimentation OUI PUB à laquelle participait UNIVALOM, a officiellement pris fin. Malgré les résultats probants sur les territoires d'expérimentation, toutes les Communes sont revenues au dispositif **STOP PUB**, en vigueur avant l'expérimentation.

UNIVALOM a informé les Communes de ce changement et leur a remis des flyers et autocollants pour diffusion.

Les habitants peuvent donc se procurer un autocollant STOP PUB :

- En mairie
- Dans les déchèteries d'UNIVALOM
- Ou en l'imprimant depuis le site d'UNIVALOM



RÉEMPLOI

Collecte de jouets



Depuis 2018, UNIVALOM participe à la collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » menée par Ecosystem et Ecomaison pendant le Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

En 2025, **81 points de collecte** étaient répartis sur **17 Communes**. Cette opération a permis de collecter **3 tonnes de jouets redistribués à des associations de solidarité** pour être soit revendus à prix solidaires dans les boutiques ou redonnés à des personnes dans le besoin. 13 associations ont bénéficié des jouets collectés : Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, Action pour la Jeunesse et la famille, Soli-Cités, Les Christ ô du cœur, Soleil royal 06, Restos du cœur, Fondation de Nice, Recyclerie Mammy Blue, Atelier des hameaux d'Escragnolles, Coup de pouce, Recyclerie La Source et Partage ton talent.

Je donne mon électroménager

Ecosystem, en partenariat avec UNIVALOM, propose un service gratuit de collecte de gros électroménagers directement à votre domicile, sur rendez-vous et sans besoin de déposer les appareils sur le trottoir. Disponible dans 17 Communes du territoire, ce service facilite la reprise d'équipements fonctionnels ou non. Les appareils collectés sont réemployés par des structures de l'économie sociale et solidaire, les autres sont recyclés dans le respect des normes environnementales. Les rendez-vous pour planifier la collecte se font sur jedonnemonelectromenager.fr.

Sur l'année, **4 557 appareils** ont été collectés, soit **192 tonnes**. Sur ce résultat, 15% des appareils sont réemployés en PACA auprès d'Emmaüs Nice, Emmaüs Le Muy (83) et Envie Toulon (83).



Réemploi en déchèterie



Dans le cadre de ses actions en faveur de l'économie circulaire, des matériaux et objets ont été réemployés en déchèterie, grâce à divers partenariats locaux :

- **Palettes** : 21 tonnes de palettes ont été réemployées en partenariat avec la société Avenir Recyclage, favorisant leur valorisation et leur réutilisation
- **Réemploi solidaire** : 6 tonnes d'objets ont été confiées à des associations ou structures publiques dont :
 - Le Foyer de l'Enfance
 - L'école des mines de Sophia
 - Ecole Saint Exupery
 - Repair Café de Roquefort-les-Pins
 - Les communes d'Antibes et Vallauris

Ces actions illustrent l'engagement des déchèteries dans le développement du réemploi et soutiennent des projets à vocation sociale, solidaire et environnementale.

Plats à emporter consignés

UNIVALOM a répondu à l'Appel à Projets (AAP) de Citéo 2025 avec l'association Vaieven et le projet En Boite Le Plat, dont les objectifs étaient :

- Le développement du réseau et de nouvelles techniques de prospection
- La création et expérimentation d'un parcours d'accompagnement renforcé pour augmenter l'utilisation de contenants réemployables
- La création et expérimentation d'une carte de fidélité

Fin 2025, 17 points de vente utilisaient les boîtes consignées dans leur restaurant.

Grâce à cette mobilisation, **25 028 emballages** ont pu être évités en 2025, représentant **626 kilos d'emballages**.



Recyclerie éphémère



En 2025, UNIVALOM a organisé **5 recycleries éphémères en partenariat avec l'association d'insertion AVIE qui ont permis de donner une seconde vie à 4,24 tonnes d'objets**. La recyclerie rencontre un réel engouement du public grâce à son concept de seconde vie des objets, son emplacement pratique à Antibes et la dynamique positive qu'elle crée auprès des habitants.

Cependant, le projet est exigeant en temps et en organisation, notamment à cause de la logistique, du stockage, de la qualité des objets collectés et de la gestion par l'association, ce qui mobilise fortement les équipes internes. Un nouveau modèle sera donc déployé sur 2026.

Relation de Proximité Opérationnelle

La communication, tant écrite que de terrain, constitue un axe stratégique prioritaire de la politique de prévention et de gestion des déchets. Elle vise à informer et sensibiliser les habitants du territoire, notamment au travers de la diffusion des consignes de tri et des messages de prévention.

Dans ce cadre, la Relation de Proximité Opérationnelle s'appuie sur une équipe composée de 12 agents, répartis entre les agglomérations et communautés de communes du territoire. Ces agents de prévention assurent la mise en œuvre des actions de sensibilisation, leur suivi et l'accompagnement des usagers sur les thématiques de la collecte sélective, en particulier le tri des emballages ménagers (bac jaune) et du verre.

Présents de manière permanente sur le terrain et en lien étroit avec les services déchets des Collectivités membres, ils réalisent des contrôles qualité à travers plus d'une quarantaine de suivis de collecte. Ces actions permettent de mieux connaître les pratiques des usagers et d'identifier les leviers d'amélioration afin d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées. En 2025, ces actions ont contribué au maintien du **taux de refus en centre de tri à un niveau inférieur à 33%**.

Les actions correctives mises en œuvre peuvent aller de simples rappels des consignes de tri à l'adaptation des modalités de collecte, visant à faciliter et optimiser la gestion des déchets. Par ailleurs, les agents de prévention interviennent

également en tant qu'animateurs tout public, à travers la tenue de stands d'information et leur participation active aux manifestations communales.

Des actions de sensibilisation ciblées sont également organisées auprès des habitants et des équipes de collecte, souvent complétées par des visites du centre de tri, afin de renforcer la compréhension du devenir des déchets recyclables.

En complément, l'équipe de livraison assure la mise à disposition des bacs et contenants nécessaires à la gestion des déchets des particuliers, des copropriétés et des professionnels du territoire, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité du tri. Elle participe également à la diffusion des supports de communication rappelant les bonnes pratiques.

En 2025, **plus de 6 200 bacs** ont ainsi été livrés et plus d'une vingtaine de manifestations publiques ont été équipées en bacs de tri dédiés aux emballages ménagers.



4. Réception

Quais de transfert	32
Unité de valorisation énergétique	32
Déchèteries	35

QUAIS DE TRANSFERT

Afin de réduire les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) et des Emballages Ménagers (EMR) ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de collecte.

Les déchets y sont regroupés dans des semi-remorques puis acheminés vers l'UVE ou le centre de tri.

- Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes) : il réceptionne principalement les OMr provenant des communes de Théoule-sur-Mer et de Mandelieu-La Napoule.

En 2025, 6 803 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

- Quai de transfert d'UNIVALOM (situé à la déchèterie du Cannet) : il réceptionne les OMr et les EMR issus des Communes du Cannet et de Mougins.

En 2025, **14 294 tonnes d'OMr et 1 048 tonnes d'emballages ménagers** y ont transité, représentant **6 357 passages de bennes de collecte** (dont 4 807 pour les ordures ménagères et 1 550 pour les emballages ménagers).

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les OMr sont réceptionnées et traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la commune d'Antibes. D'une capacité annuelle de 160 000 tonnes, cette installation appartient au Syndicat et est exploitée dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public-Privé entre UNIVALOM et la société VALOMED, arrivant à échéance en septembre 2026.

En 2025, l'UVE a traité **139 904 tonnes de déchets**, soit un niveau d'activité inférieur à sa capacité nominale. Ces tonnages se composent à 94 % de déchets ménagers issus des collectivités et à 6 % de déchets d'activités économiques et de refus de centres de tri.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des difficultés liées à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les déchets. Les arrêts de ligne provoqués par ce phénomène sont en hausse par rapport à 2024. Plusieurs échanges ont eu lieu tout au long de l'année entre UNIVALOM et VALOMED afin d'identifier des solutions.

Ainsi, 14 arrêts non programmés ont été enregistrés en 2025 à la suite d'explosions de bouteilles de protoxyde d'azote sur les grilles de combustion. Malgré les évolutions réglementaires encadrant la vente de ces bouteilles, ce phénomène reste répandu, comme dans la majorité des Unités de

Valorisation Énergétique en France et en Europe. Les détonations, qui peuvent survenir plusieurs fois par jour, entraînent régulièrement des arrêts d'installation pour maintenance. Elles contribuent également à fragiliser les équipements et à accélérer le vieillissement des fours.

L'UVE a permis la production de **62 755 MWh** soit l'équivalent de la consommation de **13 008 foyers**. (La consommation annuelle moyenne en 2024 pour un foyer français est de 4 824 kWh, données publiées par l'agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie) site data.gouv.fr).

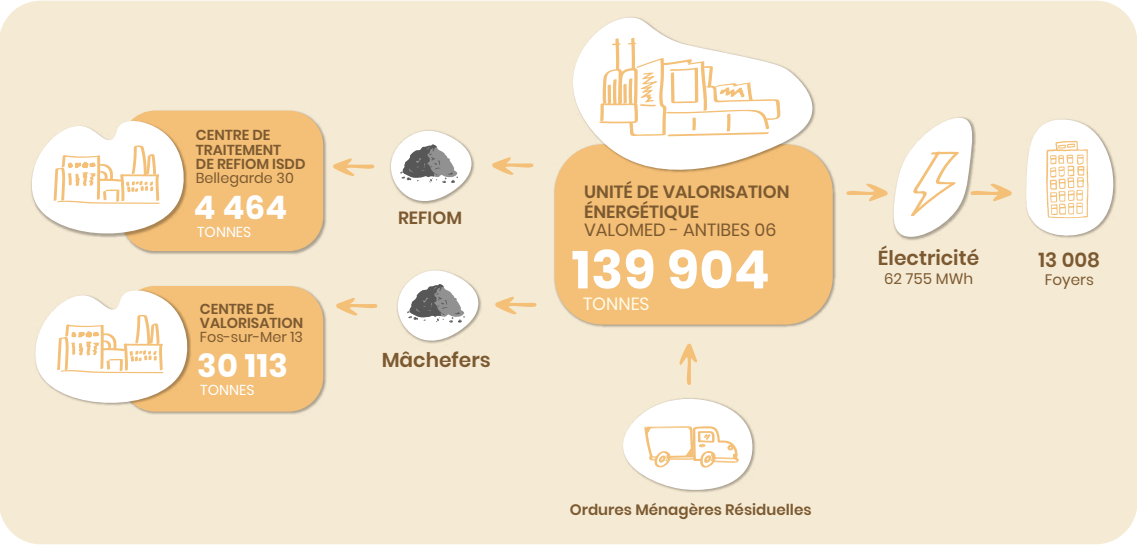
À noter que, pour le compte d'UNIVALOM, 1 077 tonnes ont été détournées en ISDND à Pierrefeu (83), et 3 043 tonnes incinérées à l'unité d'incinération de Nice (06), pendant les arrêts techniques de l'UVE et la période estivale en avril, juillet et août.

Afin de limiter ces apports en amont, UNIVALOM a déployé des actions de prévention visant à capter ce flux de déchets dangereux à la source. Des campagnes de caractérisation des bennes ont notamment été menées en fin d'année. Néanmoins, ces incidents restent fréquents et constituent un enjeu majeur pour la disponibilité et la pérennité des installations.

Évolution contractuelle

La procédure d'appel d'offre pour l'exploitation de l'usine à l'issue du Partenariat Public Privé initié l'été 2024 s'est poursuivie en 2025. La procédure a pris fin le 17/12/2025 suite au choix du concessionnaire et à l'approbation du Contrat lors de la délibération 2025-33.

L'offre de Valsud, filiale de Veolia, a été retenue à l'issue de cette procédure.



Sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers qui sont traités dans une Installation de Maturation et Elaboration (IME) gérée par la société Mat'ild à

Fos-sur-Mer (13) valorisés en sous couche routière. Les REFOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Bellegarde (30).

Performance énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation. **PE 2025 de l'UVE d'Antibes = 0,97**

Travaux

Au-delà des révisions classiques (mécanique de four, béton réfractaire ...), chaque année, lors d'arrêts techniques programmés, des travaux de gros entretiens ou renouvellement sont effectués.

- Ligne 1 :**
 - Reprise d'étanchéité du système de décolmatage du filtre à manche
 - Application d'un revêtement sur les tuyauteries chaudières par méthode Arc-Spray
- Ligne 2 :**
 - Mise en place de barreaux nouvelle génération résistant aux explosions de protoxyde d'azote
 - Changement des catalyseurs Denox
 - Changement de la porte du four
- Travaux notables sur les Communs :** Reprise d'étanchéité du corps turbine

Certifications

Triple certification : **ISO 9 001 ; 14 001 et 50 001.**

Commission de suivi de site (CSS)

La CSS s'est tenue le 28 janvier 2025 pour la présentation des bilans 2023 et quelques données 2024. La CSS pour l'année 2024 a été reportée à une date ultérieure.

Inspection DREAL

Dans le cadre du suivi des activités de VALOMED, la DREAL a réalisé une inspection le 12 décembre 2025, dont le rapport a été transmis en mars 2026.

Chaque point de contrôle fait l'objet d'une fiche de constat précisant, le cas échéant, les suites administratives associées ainsi que leur niveau.

Lors de cette inspection, portant sur les déchets et les équipements sous pression, six constats ont été relevés dans le rapport de la DREAL, dont deux susceptibles de faire l'objet de suites administratives :

- le constat n°2, relatif à la périodicité de contrôle des équipements sous pression ;
- le constat n°5, concernant la caractérisation des mâchefers.

VALOMED apportera une réponse à ces deux constats et mettra en œuvre les actions correctives nécessaires au cours de l'année 2026.

Plaintes et visites

En 2025, quatre plaintes ont été réceptionnées et traitées. Elles concernaient toutes des nuisances sonores ou olfactives.

Chaque plainte fait l'objet d'une réponse sous forme de fiche d'analyse de l'événement, celle-ci est transmise à UNIVALOM qui communique aux parties intéressées.

En 2025, 10 visites ont eu lieu à l'UVE :

- Du grand public
 - La presse locale
- Dans le cadre de l'appel d'offre sur le renouvellement de l'exploitation du site
 - Des collégiens et lycéens sur 7 visites.

Évolution du Plan de Surveillance de l'Environnement (PSE)

L'UVE est soumise à une surveillance environnementale rigoureuse, assurée à la fois en autocontrôle et sous le contrôle de la DREAL.

À la suite de la visite d'inspection réalisée par la DREAL le 10 octobre 2024, portant sur la surveillance environnementale, un projet d'arrêté préfectoral complémentaire a été élaboré. Celui-ci vise à renforcer le programme de suivi en s'appuyant sur les recommandations des guides de l'INERIS publiés en 2013, relatifs à la surveillance de l'impact des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins à risques infectieux, ainsi que sur celles de décembre 2021 concernant la surveillance de la qualité de l'air autour des installations classées.

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires relatif à la surveillance environnementale des retombées atmosphériques d'origine industrielle a été signé le 9 juillet 2025.

Par ailleurs, un porté à connaissance a été transmis en décembre 2025 afin d'informer du déplacement de deux stations de mesure. Les nouvelles implantations retenues permettent de maintenir le programme de surveillance environnementale dans des conditions équivalentes.

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé



DÉCHÈTERIES

> Antibes – Juan–Les–Pins Tonnages : 15 522 t Passages : 39 683 Agents : 8,5 Engin : 1 tractopelle + 1 pelle (pince à tri)	> Puget–Théniers Tonnages : 1 220 t Passages : 6 888 Agents : 1 + 1 commun avec Valberg Engin : 1 tractopelle
> Bézaudun–Les–Alpes Tonnages : 308 t Passages : 1 328 (ouverte 3 demi-journées /semaine) Agent : 1 (commun avec Cipières) Engin : 1 pelle (grappin)	> Roquefort–Les–Pins Tonnages : 3 532 t Passages : 35 854 Agents : 3 + 1 agent remplaçant Cipières/Bézaudun Engin : 1 tractopelle
> Cipières Tonnages : 458 t Passages : 1 473 (ouverte 3,5 jours par semaine) Agent : 1 (commun avec Bézaudun) Engin : 1 tractopelle	> Roquesteron Tonnages : 248 t Passages : 1 214 Agents : 1 mis à disposition par la commune
> La Colle–Sur–Loup Tonnages : 4 913 t Passages : 31 086 Agents : 3 + 1 agent volant Engin : 1 tractopelle	> Valberg Tonnages : 685 t (hors transfert) Passages : 3 310 Agents : 1 + 1 commun Puget–Théniers Engin : 2 tractopelles
> Le Cannet Tonnages : 7 178 t (hors quai de transfert) Passages : 57 370 (hors quai de transfert) Agents : 8 Engin : 1 rollerpack	> Valbonne Tonnages : 9 738 t Passages : 52 441 Agents : 5 Engin : 1 pelle (pince à tri) + (1 tractopelle de secours mutualisé pour tous les sites)
> Mouans–Sartoux Tonnages : 6 754 t Passages : 43 263 Agents : 3 + 1 agent volant Engin : 1 pelle (pince à tri)	> Vallauris – Golfe–Juan Tonnages : 12 135 t (hors transfert) Passages : 86 568 Agents : 9,5 Engin : 1 tractopelle
> Mougins Tonnages : 4 605 t Passages : 26 775 (fermeture pour travaux de mi-novembre à fin décembre) Agents : 3 + 1 agent volant Engin : 1 pelle (grappin)	1 agent responsable tournant. Les effectifs sont adaptés sur le réseau selon les données de fréquentation, les compétences des agents et les besoins du service.

Organisation et coordination

Le réseau UNIVALOM comprend 13 déchèteries et s'inscrit dans l'ensemble des 21 déchèteries du réseau CAP'AZUR.

Dans ce cadre, les usagers du SMED ont pu accéder aux déchèteries d'UNIVALOM, y déposant 1 067 tonnes de déchets. Réciproquement, les habitants du territoire d'UNIVALOM ont déposé 4 105 tonnes sur les sites du SMED. Ces tonnages, détaillés en annexe 10, sont intégrés aux bilans globaux présentés dans ce rapport.

Les déchèteries accueillent, du lundi au samedi, les déchets ménagers et assimilés provenant des particuliers comme des professionnels. L'ensemble des dépôts fait l'objet d'une pesée, et l'accès aux sites est conditionné par l'utilisation d'un badge, avec des modalités spécifiques selon le statut de l'utilisateur.

Les installations sont équipées de dispositifs conformes à la réglementation, assurant à la fois la sécurité des usagers et du personnel – notamment pour prévenir les risques de chute – ainsi que la protection de l'environnement. Les aménagements peuvent varier d'un site à l'autre. La majorité des déchèteries d'UNIVALOM permettent la collecte de plus de 20 types de déchets, facilitant leur tri en fonction des filières de valorisation en aval.

Suivi des ICPE par la DREAL

Les déchèteries du Syndicat, comme toutes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumises à un suivi régulier en interne et à des contrôles récurrents menés par la DREAL. En 2025, nos sites n'ont été soumis à aucun contrôle de la part de la DREAL ni à des audits quinquennaux.

Des audits internes ont été réalisés afin de maintenir le niveau de sécurité et réglementaire des installations. Ce sont 10 audits sur l'année 2025 qui ont permis de relever des points de vigilance.

En 2025, la filière des articles de sport et de loisirs (ASL), initialement déployée en 2023 sur trois sites avec un espace de tri dédié, a été étendue à six déchèteries supplémentaires.

Par ailleurs, l'extension de la filière Eco-Mobilier vers Eco-Maison, engagée en 2024 sur quatre sites, a été étendue en 2025 à cinq déchèteries supplémentaires, permettant d'intégrer les articles de bricolage et de jardin ainsi que les jeux et jouets, collectés dans des bennes et des contenants spécifiques. Ces objets peuvent désormais être orientés vers le réemploi ou bénéficier d'une valorisation matière ou énergétique.

Également, le flux spécifique pour les huisseries a été installé sur Antibes et le flux spécifique plâtre a été déployé sur six déchèteries.

L'année a été marquée par l'incendie d'un exutoire des déchets résiduels qui a entraîné une adaptation du stockage et de l'évacuation de ces déchets sur une période de deux mois (septembre-octobre 2025) impactant fortement l'activité de la déchèterie d'Antibes.

Les déchèteries évoluent progressivement vers des espaces favorisant le réemploi des déchets.

Faits et chiffres marquants



Travaux et aménagements

Faits marquants

Rénovation de la déchèterie de Mougins :

- Rénovation bureau accueil
- Remplacement et déplacement base de vie rendu PMR et mixte
- Reprise des dalles sous flux
- Reprises des revêtements de sol bitumineux complet
- Remplacement des garde-corps 110 cm par des banquettes de déchargement 70cm
- Création d'un local grillagé et couvert pour sécuriser et abriter les flux sensibles aux intempéries et au vol (batteries, électroménagers...)
- Multiplication par 3 de la superficie de stockage des produits dangereux
- Sécurisation des huiles et remplacement d'une cuve d'huile végétale
- Reprise complète du balisage du site



Travaux au niveau du haut de quai de la déchèterie de Valberg :

- Reprise complète des enrobées haut de quai
- Création de réseaux en vue de raccordement fibre optique et vidéoprotection
- Reprise des maçonneries de quai
- Sécurisation du haut de quai à l'aide de garde-corps fixes et mobiles
- Clôture périmétrique du site
- Reprise complète du balisage vertical
- Sécurisation des éboulements amonts

Avant



Après





5. Traitement

OMA - Ordures Ménagères et Assimilées	44
DMA - Déchets Ménagers et Assimilés	45

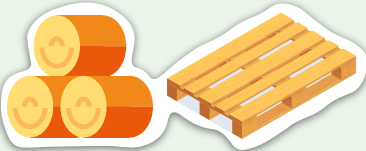
Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM, ou via les collectes en Porte A Porte, des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics (Cf. annexe 8) ou par l'intermédiaire des éco organismes. **En tout, ce sont 235 867 tonnes de déchets ménagers hors réemploi qui ont été traités par UNIVALOM dont 26 003 tonnes de déchets apportés par les professionnels.**

Les tonnages des OMA baissent légèrement (-15%) en 2025 avec une baisse plus importante des tonnages de verre collectés (-5%). Concernant les DMA la baisse est plus marquée (-6%) et concerne essentiellement les gravats (-11%), le bois (-10%) et les déchets résiduels (-6%). A noter *a contrario* une augmentation des tonnages de flux concernés par les éco-organismes issus de la bonne qualité de tri effectuée en déchèterie et du déploiement de ces flux sur le réseau des déchèteries UNIVALOM.

Faits Marquants

Poursuite de la baisse des tonnages bois en transfert vers l'éco-organisme Ecomaison ; vers le réemploi des palettes et vers le réemploi de petits meubles et objets en recyclerie.

-10%



Poursuite de la baisse des déchets résiduels (ex Encombrants).

-6%



Adhésion à la filière responsabilité élargie des producteur (REP) avec l'éco-organisme VALOBAT pour les déchets issus du secteur du bâtiment (plâtre, menuiserie, gravats...).



Légère inflexion des tonnages de végétaux .

-3%

Filières de traitement des éco-organismes

Les eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque eco-organismes correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'eco-organismes concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Ces participations permettent de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les Collectivités territoriales, dont UNIVALOM.

Les consommateurs contribuent également au financement de ces Eco-organismes par le paiement d'une "éco taxe" écoparticipation sur certains de leurs achats.

En 2025, adhésion à **VALOBAT**, Eco-organisme agréé pour les produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB) et à la REP Pneus.

Les tonnages présentés incluent les apports des professionnels.



OMA – Ordures Ménagères et Assimilées

PORTE À PORTE,
PAV ET POINT DE REGROUPEMENT

→ 144 365 TONNES

TRAITÉES EN 2025

	2024 (t)	Évolution	2025 (t)	2024 (t) hors professionnels	Évolution	2025 (t) hors professionnels
ORDURES MÉNAGÈRES	121 234	-2%	118 937	107 602	6%	114 196
VERRE	9 759	-5%	9 318	9 594	-3%	9 281
EMBALLAGES ET PAPIERS	15 617	3%	16 110	13 582	13%	15 414
TOTAL OMA	146 609	-1,5%	144 365	130 781	6%	138 891

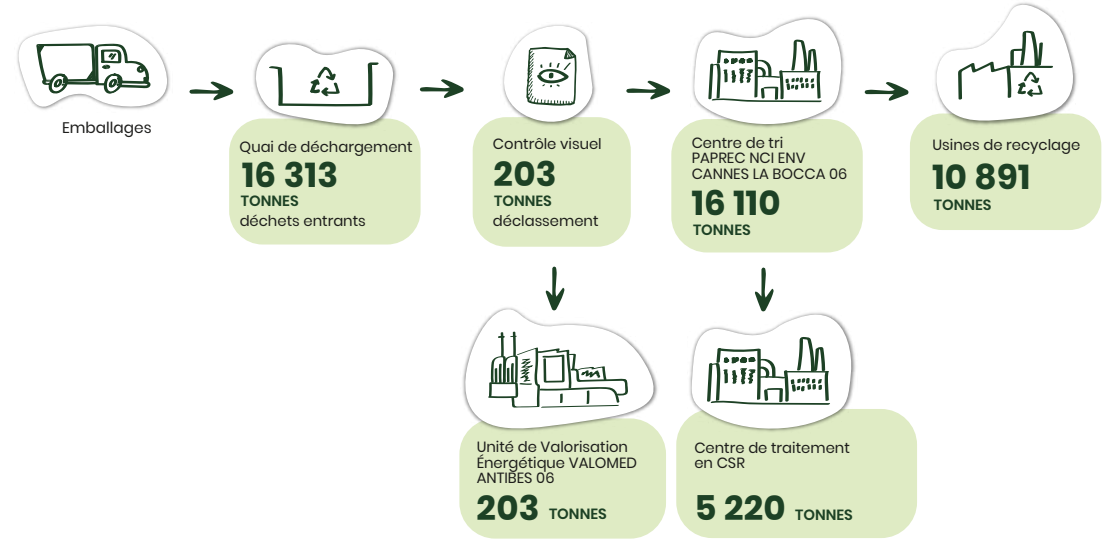
Depuis 2021, les flux d’emballages réceptionnés au centre de tri font l’objet d’un contrôle visuel systématique lors de leur déchargement, afin d’en vérifier la qualité. Ce contrôle est réalisé par un agent du centre de tri, qui procède au retrait des déchets non conformes. Ces refus sont alors qualifiés de déclassements.

En 2025, ce sont ainsi 203,1 tonnes de déchets déclassés qui ont été orientées vers l’incinération à l’Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d’Antibes.

Par ailleurs, une campagne de caractérisation de la part de collecte sélective (emballages plastiques, papiers graphiques et emballages en

verre) présente dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) a été menée en octobre 2025 par l’eco-organismes CITEO, dans le cadre du contrat d’agrément en vigueur. Cette opération a porté sur huit tournées, réparties sur trois des quatre Collectivités membres, et s’est déroulée sur le site de l’UVE d’Antibes.

Cette campagne, reconduite annuellement jusqu’à la fin de l’agrément en décembre 2029, met en évidence que plus de 27% de collecte sélective demeure encore présente dans les Ordures Ménagères résiduelles du territoire, soulignant ainsi les marges de progression possibles en matière de tri des Emballages.



	Taux refus 2024	Évolution	Taux refus 2025	Tonnes déclassées 2025
CAPG	30,4%	11%	33,8%	21,4 t
CACPL	31,4%	20%	37,6%	54,7 t
CASA	27,8%	-12%	24,4%	124,2 t
CCAA	31,8%	6%	33,8%	2,7 t
UNIVALOM	30,0%	8%	32,4%	203,1 t

DMA – Déchets Ménagers et Assimilés

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE
(+PAP ET PAV)

→ 91 502 TONNES

TRAITÉES EN 2025

	2024 (t)	Évolution	2025 (t)	2024(t) hors professionnels	Évolution	2025 (t) hors professionnels
VÉGÉTAUX	32 942	-3%	31 952	23 447	3%	24 084
GRAVATS	22 800	-11%	20 236	15 061	-10%	13 602
DÉCHETS RÉSIDUELS	17 586	-6%	16 613	13 404	-5%	12 772
BOIS	7 438	-10%	6 723	4 619	-6%	4 360
MOBILIER	5 733	11%	6 377	5 245	11%	5 842
FERRAILLES	2 893	-2%	2 845	2396,0	1%	2 411
CARTONS	2 584	2,4%	2 645	2 150	10,5%	2 376
DEEE	1 640	-8%	1 509	1 514	-8%	1 390
TEXTILES	1 367	-23%	1 048	1 367	-23%	1 048
PLÂTRE	561	51%	846	133	238%	450
DMS + Eco DDS	337	-7%	312	331	-7%	307
PNEUS	138	-28%	99	136	-28%	99
ASL	51	36%	69	50	30%	65
BOUTEILLES DE GAZ	55	3%	56	54	3%	55
BATTERIES	44	17%	51	44	17%	51
HUILE DE VIDANGE	42	10%	46	42	10%	46
MENUISERIE	298	-89%	32	96	-88%	12
EXTINCTEURS	13	-6%	12	13	-5%	12
HUILE ALIMENTAIRE	7	47%	11	7	63%	11
PILES	7	39%	10	7	39%	10
AMPOULES ET NÉONS	24	-70%	7	23	-69%	7
PETITS FLUX	3	-19%	2	3	-22%	2
TOTAL hors OMA	96 563	-5,2%	91 502	70 141	-2%	69 009



6. Services Supports

Accueil	48
Ressources Humaines	48
Finances et Marchés Publics	52
Communication	52
Logistique	52
Maintenance	53
Transport	53

Accueil et gestion des Usagers

L'année 2025 est marquée par la nouvelle procédure d'emménagement des usagers, toutes les adresses sont ainsi mises en conformité avec la base d'adresses nationales. Les dossiers des usagers doivent dorénavant comporter des renseignements comme la date de naissance et, sous peu, il s'agira de renseigner les adresses emails afin de faciliter le recouvrement, et de préparer la facturation électronique qui devrait être intégrée au compte DGFIP de l'utilisateur.

Les volumes de créations de cartes dans Ecocito,

environ 8000 sur l'année, ou de comptes dans Ciril (environ 7500), demeurent élevés, la base des comptes actifs dépassant les 101 000 usagers.

Un suivi régulier est effectué afin d'interroger les usagers sur des apports supérieurs à 6 tonnes, et toute anomalie détectée sur les comptes.

La refonte du site internet permet de diminuer le nombre d'appels téléphoniques et le service peut ainsi se concentrer sur les réponses à apporter aux usagers.

Ressources Humaines

Au 1^{er} janvier 2025, le Syndicat a mis en place un accord collectif relatif à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents fonctionnaires, faisant suite à un travail engagé fin 2024.

Par ailleurs, une politique RH structurée a été déployée, articulant les entretiens annuels, les évolutions de carrière et les actions de formation afin d'accompagner les parcours professionnels des agents.

Le recrutement demeure un enjeu majeur pour UNIVALOM. À ce titre, le service a participé à

plusieurs forums de l'emploi sur le territoire et a conduit 25 jurys de recrutement au cours de l'année.

Un bilan du télétravail pour l'année 2025 a également été présenté : sur 17 agents éligibles, 13 ont formulé une demande, majoritairement pour du télétravail régulier.

Enfin, la fin de l'année 2025 a été consacrée à la préparation du déploiement d'un logiciel de paie dédié aux salariés de droit privé, prévu pour une mise en service au 1^{er} janvier 2026.

Indicateurs repères 2025

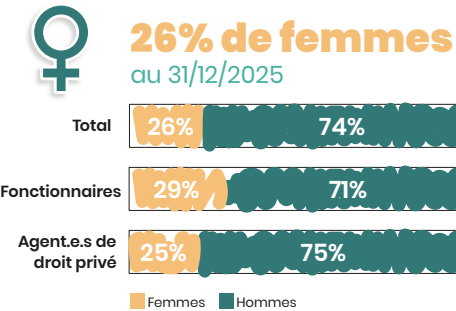
Effectifs

102 agents en 2025

STATUT			
Fonctionnaires	49	Agents de droit privé	53
CATÉGORIE			
Catégorie C	40	Ouvrier / Employé	49
Catégorie B	6	Agent de Maîtrise	3
Catégorie A	3	Cadre	1
FILIÈRE			
Administrative	8	Administration / Gestion	5
Technique	41	Exploitation	34
Maintenance	2	Études / Développement	12

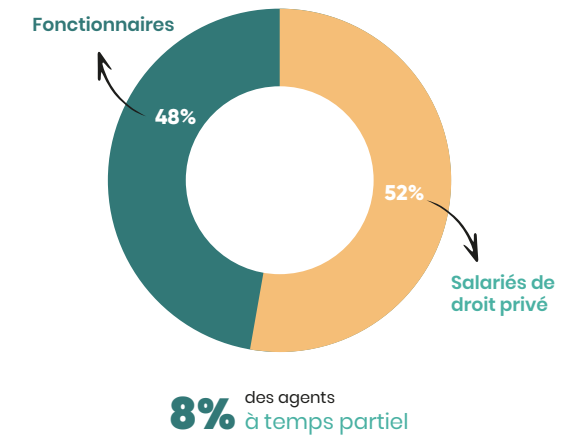
> Handicap

12 agents en situation de handicap soit **11,65%** de l'effectif total



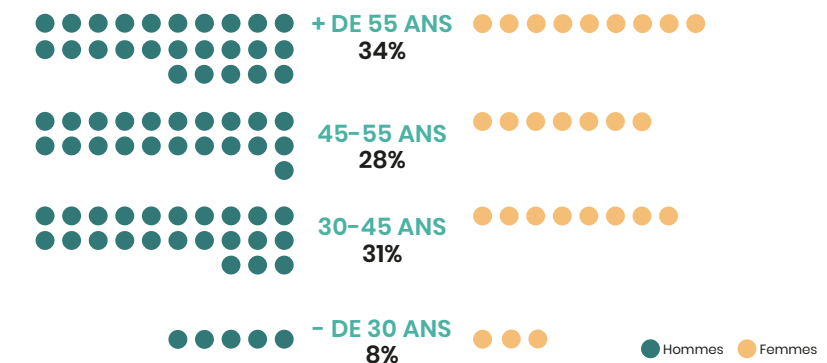
> Précisions sur les contrats au 31/12/2025

48% des agents sont fonctionnaires au 31/12/2025



> Pyramide des âges au 31/12/2025

La moyenne d'âge des agents est de **47 ans**. 62% des agents ont **plus de 45 ans**.



Mouvements et avancements

- > Pas de variation entre 2024 et 2025
- > 2 promotions internes et 1 avancement de grade en 2025

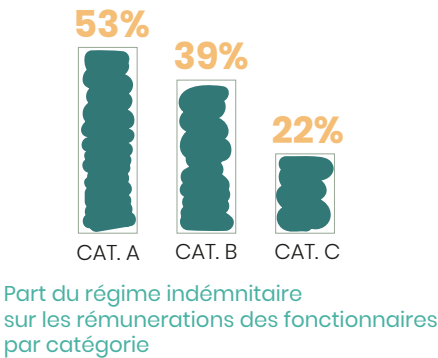
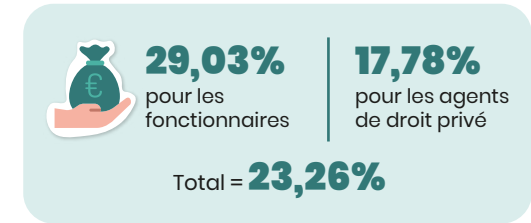
EFFECTIF 2024		EFFECTIF 2025		VARIATION DES EFFECTIFS
102 agents		102 agents		0%
Principales causes de départ des agents		Principaux modes d'arrivée des agents		
Fin de contrat	16	Recrutement CDD	24	
Démissions	3	Recrutement CDI	2	

Budget et Rémunération

- > Les charges de personnel représentent 15,69% des dépenses de fonctionnement.



- > La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes



- > Rémunération fonctionnaires

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1758 468 €
Traitement de base	1 200 712 €
Primes et indemnités versées	510 495 €
Heures supplémentaires	20 423 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	26 839 €

- > Rémunération agents de droit privé

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1 847 446 €
Traitement de base	1 484 516 €
Primes et indemnités versées	328 396 €
Heures supplémentaires	34 531 €

Absentéisme

En moyenne, 33 jours d'absence pour tout motif médical par agent

Taux d'absentéisme global*	
Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) Absences médicales + maternité, paternité adoption et autres raisons	
10,10 %	
Taux d'absentéisme « compressible »	
Maladie ordinaire et accidents du travail	
6,31 %	
Taux d'absentéisme « médical »	
Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	
9,12 %	

*Note de lecture : un taux d'absentéisme de 10% signifie que pour 100 agents, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Accidents du travail

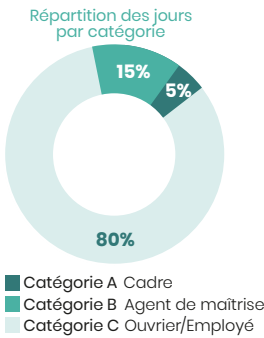
- > 7 accidents du travail
- 1 accident de trajet déclarés au total en 2025

En moyenne, 56,75 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Un total de 943 jours d'absence dont 454 jours pour 2025 et 489 jours pour des prolongations d'accidents antérieurs

Formation

- > En 2025, 67% des agents ont suivi une formation.
- > 156 jours de formation suivis par les agents en 2025, soit en moyenne 1,53 jour par agent
- > 37 254€ ont été consacrés à la formation



Action sociale et protection sociale complémentaire

En moyenne, 274€ de participation par agent à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	9 508 €	11 503 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	17 679 €	12 770€

Le comité national d'action social*

Nombre d'agents inscrits au 31/12/2025	120
Nombre de bénéficiaires	65
Taux d'utilisateurs	54,17 %

*Le montant annuel d'adhésion est de 222€/agent.

15 599 € de prestations en 2025

130 € en moyenne par agent inscrit

56% des prestations sont des aides (Rentrée scolaire, naissance, mariage, retraite...)

Finances et Marchés Publics

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer le suivi financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au règlement final.

En 2025, les dépenses ont généré **7 095 lignes de mandats émis** soit **3 809 mandats traités** pour un volume de **930 bons de commande**, avec un délai global de paiement de **13 jours (+2 jours sur 2024)**.

Les recettes ont généré **14 895 lignes de titres émis**, soit **9 996 titres** principalement constitués des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou à la facturation de badges.

Le service de la Commande publique a élaboré et mis en ligne **12 consultations** (soit 16 marchés conclus), suite à l'analyse de 17 dossiers de candidatures et d'offres adressées au syndicat. La

liste des marchés de transport et de traitement des déchets attribués est disponible en annexe 7.

L'année 2025 a surtout été marquée par la phase finale de la procédure de l'attribution du Contrat de Concession du Service Public relative à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec prestations pour la végétérie à Biot et la mise en place d'un réseau de chaleur.

La qualité du travail constant en vue d'un meilleur traitement des mandats et des titres a permis d'obtenir la note de 100/100 relative aux indices de pilotage attribuée par le SGC, les services Accueil des usagers et des Ressources humaines ont contribué à cette réussite, par la qualité du travail, le respect des normes, des délais et qualité des documents transmis.

Communication

UNIVALOM développe une stratégie globale de communication autour des trois principales thématiques que sont le compostage, les déchèteries et la collecte sélective. Le syndicat assure l'information du grand public et des élus.

Le Service Prévention d'UNIVALOM est en charge de la conception à la mise en œuvre d'actions auprès de différents publics. Au quotidien des outils et supports de communication interne et externe sont déployés pour apporter aux citoyens les informations nécessaires aux bonnes exécutions des gestes de réduction et/ou de tri des déchets. Ces supports sont également mis à dispositions des adhérents et des habitants.

Le site internet d'UNIVALOM concentre de nombreuses informations à destination des usagers. Celui-ci a fait peau neuve fin 2025. Une modification majeure concerne la création des badges de déchèterie dématérialisée. Par ailleurs, le Syndicat utilise les réseaux sociaux comme supports incontournables de communication digitale. UNIVALOM poste ses informations mais également celles des eco-organismes partenaires tels que CITEO et partage les événements environnementaux de ses adhérents ainsi que les informations liées aux animations tout public dont il est partenaire.

Logistique

Le pôle logistique est en charge de l'approvisionnement, du stockage, de la distribution, de l'entreposage et du transport de l'ensemble des matériels, consommables et équipements de protection individuelle (EPI) destinés à tous les services et à l'ensemble des sites techniques.

La fin de l'année a été consacrée à la préparation du déploiement du logiciel métier Atal, qui sera dans un premier temps dédié aux commandes d'EPI, avant d'être progressivement étendu à toutes les demandes de livraison. Ce déploiement permettra de centraliser les demandes, d'optimiser les volumes commandés et d'améliorer le pilotage de l'activité grâce à un suivi statistique renforcé. L'unité logistique assure également la gestion du site technique du chemin des Prés à Biot, utilisé pour le stockage et les opérations logistiques liées à l'activité en régie (livraison de bacs et collectes sélectives), ainsi que celle du magasin.

Ainsi, l'ensemble de la chaîne logistique est pleinement maîtrisé.

Maintenance

En 2025, le service maintenance et travaux, a pris en compte 694 interventions :

- **434 interventions externalisées** sur l'année dont 73 contrôles techniques et environnementaux
- **260 interventions en régie** (donnée comptabilisée à partir d'avril 2025 via le déploiement des demandes d'intervention avec E-Atal.

Un agent de maintenance est mobilisé du lundi au vendredi afin d'entretenir les sites du Syndicat. Il dispose d'un camion atelier, d'un atelier situé au chemin des près sur la Commune de Biot ainsi que d'un camion plateau afin de procéder aux mouvements de matériels. Ses missions vont de la maintenance préventive à la mise en sécurité des installations suite à dégradation.

Quelques données marquantes :

- **4 nouveaux marchés mis en place afin de mieux répondre aux règles de la mise en concurrence publique**
- **3200m² de revêtement de sol rénovés (Sol Mougins 1200m²+ Valberg 2000m²)**
- **60ml de garde-corps créés pour la sécurité des utilisateurs**

Aménagements réalisés :

- **Aménagement du stockage du chemin des prés :**
 - Remplacement de la base de vie pour accès PMR
 - Création d'un local grillagé « fluides » pour abriter le GNR et autres fluides
- **Extension Semboules (+1200m²) :**
 - Création d'une zone de broyage des végétaux de 660m²
 - Création de zone de compostage au sol (andins)
 - Reconfiguration du site

Transport

Active depuis 19 ans, l'unité de transport est constituée de **4 conducteurs poids lourds**. Elle réalise les évacuations de bennes à déchets du lundi au samedi de 5h à 15h à partir des déchèteries et de certains centres techniques municipaux ou communautaires jusqu'aux exutoires de traitement et quais de transfert.

Les conducteurs effectuent les évacuations des déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert ou en fonction des flux. En 2025, l'unité a effectué **2 277 évacuations** et a transporté **13 986 tonnes de déchets**. Le parc est constitué de 6 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll, de deux remorques pour les évacuations en camion attelé et d'une soixantaine de bennes.

Un poste de mécanicien est maintenu pour la prise en charge d'une partie des réparations en interne et la maintenance des engins de déchèteries.

En 2025, l'ensemble de la flotte – poids lourds comme véhicules légers – a été équipée d'un système de géolocalisation. Cet outil représente une avancée concrète dans la gestion quotidienne du parc : il permet d'anticiper les besoins mécaniques en assurant un suivi rigoureux des révisions et contrôles périodiques, contribue à la sécurité des agents en situation d'isolement, et offre des perspectives d'optimisation des trajets ainsi que de promotion de l'éco-conduite. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté d'UNIVALOM d'améliorer en continu ses pratiques, au bénéfice des agents comme de l'organisation.

L'intensification des missions d'UNIVALOM dans la valorisation des biodéchets (compostage et broyage) amène l'unité de transport à réaliser des livraisons de compost et de broyat lors d'événements ou de journées de sensibilisation.



7. Annexes

Annexe 1	Matrice des coûts des OMA 2025	56
Annexe 2	Matrice des coûts des DMA 2025 hors OMA 2025	57
Annexe 3	Bilan financier 2025	58
Annexe 4	Détail des recettes d'UNIVALOM 2025	59
Annexe 5	Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM 2025	60
Annexe 6	Population d'UNIVALOM 2025	60
Annexe 7	Liste d'attribution des marchés publics	61
Annexe 8	Filières de traitement 2025 : liste des marchés	63
Annexe 9	Filières de traitement 2025 : capacités des installations	64
Annexe 10	Devenir des déchets 2025	66
Annexe 11	Gisement des déchets 2025 par déchèterie avec réemploi	67
Annexe 12	Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	69
Annexe 13	Production de déchets 2025 par habitant	70
Annexe 14	Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	71
Annexe 15	Actions du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'UNIVALOM avec Bilan Financier	72
Annexe 16	Revue de presse	75
Annexe 17	Terminologie et modes de calcul	76

Annexe 1 – Matrice des coûts des OMA 2025

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	VERRE	EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS
Charges de structure	771 635 €	8 360 €	224 019 €
Communication	19 366 €	15 399 €	132 195 €
Prévention	671 762 €	4 974 €	8 650 €
Pré-collecte	100 835 €	10 917 €	98 254 €
Transfert/Transport	506 797 €	157 375 €	192 577 €
Tri/conditionnement	-	-	10 027 €
Traitement	-	-	4 333 364 €
Incinération	14 713 003 €	-	-
TOTAL CHARGES	16 783 398 €	197 025 €	4 999 087 €
Matériaux	-	64 217 €	957 052 €
Énergie	3 367 541 €	-	-
Autres produits	887 966 €	-	-
Soutien des éco-organismes	126 466 €	94 868 €	4 002 250 €
Subvention de fonctionnement	181 386 €	-	12 590 €
TOTAL PRODUITS	4 563 359 €	159 085 €	4 971 892 €
Charges Fonctionnelles	791 001 €	23 759 €	356 214 €
Charges Techniques	15 992 396 €	173 266 €	4 642 872 €
TOTAL CHARGES	16 783 398 €	197 025 €	4 999 087 €
TOTAL PRODUITS	4 563 359 €	159 085 €	4 971 892 €
COÛT AIDÉ	12 220 039 €	37 940 €	27 195 €
TONNAGE 2025	118 937 t	9 318 t	16 110 t
COÛT COMPLET À LA TONNE	141 €	21 €	310 €
COÛT AIDÉ À LA TONNE	103 €	4 €	2 €

Annexe 2 – Matrice des coûts des DMA hors OMA 2025

	VÉGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	PLÂTRE	DÉCHETS RÉSIDUELS/ MENUISERIES	BOIS	FERRAILLES	CARTONS	HUILES ALIMENTAIRES	MOBILIER	DEEE	PNEUS	ASL	PETITS FLUX*	DDM*
Charges de structure dont Communication	241 950 €	105 174 €	48 057 €	6 405 €	126 045 €	50 911 €	21 545 €	19 634 €	82 €	48 291 €	11 423 €	753 €	522 €	17 €	3 746 €
Prévention	30 614 €	13 308 €	6 081 €	810 €	15 948 €	6 442 €	2 726 €	2 484 €	10 €	6 110 €	1 445 €	95 €	86 €	2 €	474 €
Pré-collecte/Collecte	1 552 932 €	634 527 €	289 933 €	38 642 €	760 445 €	307 154 €	129 991 €	126 019 €	498 €	291 342 €	88 917 €	4 543 €	3 147 €	102 €	22 588 €
Transfert/Transport dont transport en régie	941 252 €	214 178 €	175 837 €	6 774 €	495 923 €	285 670 €	109 117 €	34 488 €	-	-	-	-	-	-	-
Tri, conditionnement et traitement des déchets non dangereux	1 979 103 €	437 334 €	586 840 €	43 703 €	2 234 145 €	586 116 €	-	265 332 €	-	-	-	5 652 €	-	-	-
Transport et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	694 370 €
TOTAL CHARGES	4 745 850 €	1 404 521 €	1 106 747 €	96 334 €	3 632 505 €	1 236 294 €	263 368 €	447 938 €	590 €	345 743 €	81 785 €	11 044 €	3 735 €	121 €	721 188 €
Matériaux	-	-	-	-	-	1 629 €	489 980 €	236 913 €	2 279 €	-	-	-	-	-	25 164 €
Soutien des éco-organismes	-	-	-	-	132 813	292 185 €	-	-	-	-	111 731 €	-	10 339 €	-	16 240 €
Facturation à l'usager	962 763 €	320 088 €	147 080 €	15 325 €	875 805 €	275 724 €	-	15 523 €	-	-	-	-	-	-	316 €
TOTAL PRODUITS	962 763 €	320 088 €	147 080 €	15 325 €	1 008 618 €	569 540 €	489 980 €	252 436 €	2 279 €	-	111 731 €	-	10 339 €	-	41 720 €
Charges Fonctionnelles	241 950 €	105 174 €	48 057 €	6 405 €	126 045 €	50 911 €	21 545 €	19 634 €	82 €	48 291 €	11 423 €	753 €	522 €	17 €	3 746 €
Charges Techniques	4 503 900 €	1 299 347 €	1 058 691 €	89 929 €	3 506 461 €	1 185 382 €	241 824 €	428 303 €	508 €	297 452 €	70 362 €	10 291 €	3 213 €	104 €	717 443 €
TOTAL CHARGES	4 745 850 €	1 404 521 €	1 106 747 €	96 334 €	3 632 505 €	1 236 294 €	263 368 €	447 938 €	590 €	345 743 €	81 785 €	11 044 €	3 735 €	121 €	721 188 €
TOTAL PRODUITS	962 763 €	320 088 €	147 080 €	15 325 €	1 008 618 €	569 540 €	489 980 €	252 436 €	2 279 €	-	111 731 €	-	10 339 €	-	41 720 €
COÛT AIDÉ	3 783 087 €	1 084 433 €	959 668 €	81 009 €	2 623 889 €	666 753 €	- 226 611 €	195 501 €	-1 688 €	345 743 €	-29 946 €	11 044 €	-6 605 €	121 €	679 468 €
TONNAGE 2025	31 952 t	13 889 t	6 346 t	846 t	16 645 t	6 723 t	2 845 t	2 645 t	11 t	6 371 t	1 509 t	98 t	69 t	2 t	495 t
COÛT COMPLET À LA TONNE	149 €	101 €	174 €	114 €	218 €	184 €	93 €	168 €	54 €	54 €	54 €	111 €	54 €	54 €	1 458 €
COÛT AIDÉ À LA TONNE	118 €	78 €	151 €	96 €	158 €	98 €	-80 €	74 €	-155 €	54 €	-20 €	111 €	-96 €	54 €	1 374 €

* Petits flux : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques
* DDM : batteries, extincteurs, bouteilles de gaz, déchets ménagers spéciaux, huiles vidanges, ampoules, néons, piles

Annexe 3 – Bilan financier 2025

Bilan Univalom 2025	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	235 867 t
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	37 230 697 €
TOTAL RECETTES (hors contributions et autres produits)	14 190 560 €
COÛT NET UNIVALOM	23 040 137 €
POPULATION UNIVALOM	300 799 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM PROFESSIONNEL INCLUS	784 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM À LA TONNE	98 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	77 €/hab

Bilan 2025	Somme des charges	Somme des recettes
Charges à caractère général		
Dont prestation déchets	24 004 879 €	
Dont achats et fournitures	3 026 956 €	
Dont prestations de services	505 813 €	
Dont locations immobilières	205 675€	
Dont entretien, réparation, maintenance	399 153 €	
Dont assurance	113 657 €	
Dont études et recherches	14 018 €	
Dont impôts et taxes	72 879 €	
Charges de personnel	5 581 476 €	
Charges financières	1 104 101 €	
Amortissements	1 677 168 €	
Autres charges	524 923 €	
Produits des services		
Dont recettes industrielles (vente électricité)		4 599 388,27 €
Dont recettes des déchèteries		2 641 660,51 €
Dont recettes rachat matières		1 893 496,36 €
Dont contribution EPCI (traitement déchets + déchèteries)		19 033 619,25 €
Dont autres produits		3 252 037,81 €
Dotation et participation		
Dont soutiens éco-organismes		4 887 846,59 €
Dont subvention fonctionnement		168 168,48 €
TOTAL UNIVALOM	37 230 697 €	36 476 217 €

Annexe 4 – Détail des recettes d’Univalom 2025

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l’exercice 2025 en € HT	
Recettes industrielles	4 599 388,27 €
Dont vente éctricité de l’UVE	3 703 018,80 €
Dont vente électricité photovoltaïque	3 703,41 €
Dont apports déchets extérieurs à l’UVE	892 666,06 €
Soutiens Eco-Organismes	4 887 846,59 €
Dont CITEO	4 223 583,79 €
Dont Ecosystem	119 316,26 €
Dont Corepile	840,00 €
Dont CYCLEVIA	1 400,00 €
Dont Ecologic	6 500,00 €
Dont ECODDS	18 858,78 €
Dont Eco Maison	517 347,76 €
Recettes Déchèteries	2 641 660,51 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus de la collecte séparée des emballages	1 121 205,55 €
Dont Acier (ARCELOR METAL)	37 338,10 €
Dont Aluminium et petits aluminium (PYRAL)	75 094,68 €
Dont Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03) (REVIPAC)	533 884,57 €
Dont Plastiques (VALORSPLAT et CITEO)	322 807,95 €
Dont Verre (OI France)	54 583,32 €
Dont Papiers (EPR et PAPREC)	97 496,93 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	772 290,81 €
Dont Cartons brun (REVIPAC)	252 831,31 €
Dont Huiles Alimentaires (SERAHU)	2 678,50 €
Dont Batteries (PURFER)	25 164,51 €
Dont Palettes (AZUR RECYCLAGE)	1 938,50 €
Dont Métaux ferreux et non ferreux (RUVALOR)	489 677,99 €
Subvention fonctionnement	168 168,48 €
Dont Fonds vert	157 253,87 €
Dont Appel à manifestation d'intérêt réemploi CITEO	10 914,61 €
Subvention investissement	-
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	14 190 560,21 €

Annexe 5 – Tarifs aux adhérents d’Univalom 2025

Traitement des déchets		2025
A – Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)		63,00 € HT/Tonne (hors TGAP)
	A1 – Transfert Quai de Villeneuve	65,00 € HT/Tonne
	A2 – Transfert Quai de Cannes et SMED	34,30 € HT/Tonne
	A3 – Transfert Quai du Cannet	21,00 € HT/Tonne
B – Traitement des déchets verts		115,00 € HT/Tonne
C – Traitement des déchets de bois		149,00 € HT/Tonne
D – Traitement des gravats propres		37,00 € HT/Tonne
E – Traitement des gravats sales		102,00 € HT/Tonne
F – Traitement des déchets résiduels		202,00 € HT/Tonne (Hors TGAP)
G – Tri verre		- 5,00 € HT/Tonne
H – Tri valorisation journaux revues magazines (JMR)		- 35,00 € HT/Tonne
I – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)		-35,00 € HT/Tonne
J – Traitement des cartons		- 5,00 € HT/Tonne
K – Traitement des bouteilles de Gaz		26,00 € HT/Unité
L – Traitement des extincteurs		32,00 € HT/Unité
M – Traitement des Bio déchets		63,00 € HT/Tonne
N – Traitement du plâtre		242,00 € HT/Tonne

Annexe 6 – Population d’UNIVALOM 2025

Population Municipale	
CASA	190 590 hab.
CACPL (hors Cannes)	89 250 hab.
CAPG (uniquement Mouans-Sartoux)	11 240 hab.
CCAA	9 719 hab.
TOTAL UNIVALOM	300 799 hab.

Annexe 7 – Liste d’attribution des marchés publics

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE SERVICES						
≥ 40 000 € HT et < 90 000 € HT						
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM Lot n° 1: « Assurance Responsabilité Civile Pollution »	13/05/2025	Groupeement conjoint : SOCIETE AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES 13080 AIX-EN-PROVENCE/ BERKSHIRE HATHAWAY SPECIALTY INSURANCE – BHSI 92200 NEUILLY SUR SEINE	MARCHÉ PUBLIC 66510000-8 SERVICES D'ASSURANCE	Procédure adaptée	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant annuel : 6000€ Durée : 2 ans
≥ 90 000 € HT et < 221 000 € HT						
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM Relance Lot n° 2 : « Assurance Multirisques industrielle » à la suite d'une décision d'infructuosité	04/07/2025	Groupeement conjoint : Mandataire FILHET ALLARD 33700 MERIGNAC NOVACOVER 92807 PUTEAUX	MARCHÉ PUBLIC 66510000-8 SERVICES D'ASSURANCE	Procédure adaptée	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant annuel : 46 363€ Durée : 18 mois
ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ	20/08/2025	ONCIDIS ENVIRONNEMENT 27510 VEXIN SUR EPTÉ	ACCORD-CADRE 90523000-9 SERVICES D'ELIMINATION DE DÉCHETS TOXIQUES, EXCEPTÉ DÉCHETS RADIOACTIFS ET SOLS CONTAMINÉS 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Procédure adaptée	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi : 200 000€ Durée : 5 mois
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REFECTION DES SYSTEMES DE PESEES DANS LES DECHETERIES D'UNIVALOM	29/09/2025	PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES 83390 CUERS	ACCORD-CADRE 63712500-8 SERVICES DE PONT-BASCULE	Procédure adaptée	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 55 000€ Durée maxi : 4 ans
≥ 221 000 € HT						
ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET DES ENGINS D'UNIVALOM Relance Lot n° 01 : Entretien et réparations mécanique des engins et autres suite à une décision d'infructuosité	03/06/2025	LYOMAT SAS 69310 PIERRE BENITE	ACCORD-CADRE 50110000-9 SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE VÉHICULES À MOTEUR ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 120 000€ Durée maxi : 4 ans
ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET DES ENGINS D'UNIVALOM Lot n°2 : Travaux de carrosserie, chaudronnerie et hydraulique sur engins et autres	03/06/2025	SMR SERVICES MAINTENANCE REGIONAL 06000 NICE	Accord-cadre 50112111-4 Services de réparation de carrosserie	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 80 000€ Durée maxi : 4 ans
ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET DES ENGINS D'UNIVALOM Lot n°3 : Entretien et réparations mécaniques et carrosserie véhicules -3.5T	03/06/2025	GARAGE TRIANON RENAULT 06160 ANTIBES	ACCORD-CADRE 50110000-9 SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE VÉHICULES À MOTEUR ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 40 000€ Durée maxi : 4 ans
ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET DES ENGINS D'UNIVALOM Lot n°4 : Entretien et réparations mécaniques, carrosserie et équipements de véhicules +3.5T	03/06/2025	AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION 06270 VILLENEUVE-LOUBET	ACCORD-CADRE 50114000-7 SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE CAMIONS	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 120 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 1 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE BOIS	15/10/2025	VALECOBOIS ALPES-MARITIMES (mandataire) 13100 AIX-EN-PROVENCE SUD EST ASSAINISSEMENT 06560 VALBONNE	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 1 500 000€ Durée maxi : 4 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE SERVICES						
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 2 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS PROPRES	15/10/2025	SUD EST ASSAINISSEMENT 06560 VALBONNE	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 1 500 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 3 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS SALES	15/10/2025	SUD EST ASSAINISSEMENT 06560 VALBONNE	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 1 600 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 4 : TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS	15/10/2025	ALGORA ENVIRONNEMENT 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 2 500 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 5 : EVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX	15/10/2025	OREDUI 06130 GRASSE	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 600 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 6 : EVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS	15/10/2025	DI SERVICES 77178 SAINT-PATHUS	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 80 000€ Durée maxi : 4 ans
EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 7 : EVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ	15/10/2025	DI SERVICES 77178 SAINT-PATHUS	ACCORD-CADRE 90500000-2 SERVICES LIÉS AUX DÉCHETS ET AUX ORDURES	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS	Montant maxi annuel : 1 500 000€ Durée maxi : 4 ans

En 2025 il n'y a pas eu de marché de fourniture supérieur à 40 000 €HT ni de marché de travaux supérieur à 100 000 €HT.

Annexe 8 – Filières de traitement 2025 : liste des marchés

Matériaux	Prestataires	Type de Contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)	Marché public Contrat
Papier	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Carton	SEA, Nice (06) / REVIPAC	Marché public / Contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Plâtre	Saint-Laurent Métaux Saint-Laurent-du-Var (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Contrat
Déchets résiduels	VALOMED, Villeneuve-Loubet, Nice (06)	CPPP
Végétaux	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Huile alimentaire	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Contrat
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77) ONCIDIS, Vexin sur Epte (27)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public
Batteries	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat

Annexe 9 – Filières de traitement 2025 : Capacité des installations

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2025	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 t	114 417 t	Incinération avec valorisation énergétique
	UVE, Nice (06)	375 000 t	3 043 t	Incinération avec valorisation énergétique
	ISDND, Pierrefeu (83)	123 000 t	1 477 t	Enfouissement
	ISDD, SARPI, Bellegarde (30)	183 000 t	3 812 t	Enfouissement des REFIOM
	IME, Math'ild, Fos-sur-mer (83)	1 000 t/jour	25 714 t	Valorisation matière des mâchefers
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	32 000 t	10 784 t	Tri et Recyclage
	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 t	5 220 t	Incinération avec valorisation énergétique
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	255m³	9 318,3 t	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Saint-isidore (06)	900m³		Stockage et rechargement
	Usine OI Manufacturing, Bézier (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Papier	Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	32 000 t	107 t	Tri
	European Products Recycling	NC		Recyclage
Cartons	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	900 m³	2 593 t	Réception et massification
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 750 m³		Réception et massification
	SEA, Carros (06)	4 900 m³	2 458 t	Mise en balle
	Valorisation Europe	NC	135 t	Valorisation
Gravats propres	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	15 000 m³	13 889 t	Tonnages pesés réceptionnés et contrôlés
	ou Centre de tri de Véolia, Nice (06)	60 000 t		Tri et recyclage
	Installation de valorisation de matériaux inertes Carrière Malaussenoise, Malaussène (06)	280 000 t	13 889 t	Valorisation matière (stabilisation et mise en oeuvre d'un drain périphérique)
Gravats sales	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m³	6 346 t	Tonnages pesés réceptionnés et contrôlés
	Centre de tri Véolia, Nice (06)	60 000 t		Tri et recyclage
	Installation de valorisation de matériaux inertes de MDV, Malaussène (06)	280 000 t	5 204 t	Valorisation matière (stabilisation et mis en oeuvre d'un drain périphérique)
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 t		Valorisation matière (fabrication de panneaux de particules)
	Valorisation des métaux Derichebourg, Carros (06)	120 000 t /mois		Tri et préparation (broyage..)
	ISDND Azur Valorisation, Pierrefeu-du-Var (83)	123 000 t	1 142 t	Enfouissement
Plâtre	Chaîne de tri RECYCYPSE (34)	1 980 m³	651 t	Séparation mécanique des fractions sur chaîne de tri plâtre
	SINIAT (84) ou PLACOPLATRE (73)	NC		Usine consommatrice de plâtre avec recyclage en boucle fermée
	SoFoVar (83)	12 500 t	855 t	Centre de tri
Bois	Plateforme de regroupement SEA, Villeneuve-Loubet (06)	4 720 m³	6 723 t	Tri et broyage
	Plateforme de regroupement SEA, Mandelieu (06)	120 m³		Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 t/an	6 723 t	Valorisation matière (fabrication de panneaux de particules)

Annexe 9 (suite)

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2025	Mode de traitement
Ferrailles	Ruvalor, Mougins (06)	308 m³	2 845 t	Tri et préparation (broyage..)
Déchets Résiduels	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)	15 141 t	Tri et Recyclage
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 t		Incinération avec valorisation énergétique et co incinération
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	250 000 t	1 472 t	Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETÉ, Fréjus (83)	30 000 t	31 952 t	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Tarascon (13)	117 000 t		
Huile alimentaire	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	1 220 m³	11 t	Tri, conditionnement
	SANDRA SL, Barcelone	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	60 000 t	37 t	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX, Fos-sur-Mer (13)	90 000 t	89 t	Valorisation énergétique
	SARPI, La Talaudière (42)	41 000 t	3 t	Valorisation matière
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	200 t	1 t	Valorisation matière
	BATREC, Suisse (CH)	Capacité distillation Hg : 500 t Capacité de stabilisation : 1 200 t	0,008 t	Valorisation énergétique
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	NC	56 t	Réemploi valorisation matière et énergétique
	ONCIDIS, Vexin-sur-Epte (27)	NC		
Extincteurs			12 t	Tri manuel, analyses, pompage, reconditionnement Préparation de matière (broyage..)
	SOFOVAR, Fréjus (83)	12 500 t		
	ASTRADÉIS, (89)	6,5 t/j		Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
				Traitement des agents chimiques : Valorisation énergétique (poudre BC, poudres en mélange, tubes, sparklets Traitement de la carcasse métallique : Valorisation matière (métaux, poudre ABC, émulseurs, plastiques PP-PE-PVC) Elimination des refus de process (eaux additivées et autres plastiques non valorisables)
	Eco Planet Recycling, (41)	900 m³		

Annexe 10 – Devenir des déchets 2025

Déchets		TON- NAGES TRAITÉS	QUANTITÉS (EN TONNE)					
			Réemploi	Stockage en ISD	VALORISATION			
					Matière	Organique	ÉNERGÉTIQUE	
							Incinération	Co- incinération
OMA	OMR*	118 936,6		5 288,9	25 714,1		87 933,6	
	Verre	9 318,3			9 318,3			
	EMR et papiers	16 110,3			10 890,6			5 219,7
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	31 951,8				31 951,8		
	Gravats	20 235,6		1 142,3	19 093,3			
	Plâtre	845,8			651,3		194,5	
	Déchets Résiduels	16 613,2		1 472,3	2 326,5		4 207,1	8 607,3
	Menuiseries	32,3			25,8			6,5
	Bois	6 723,3			6 723,3			
	Ferrailles	2 845,2			2 840,0			5,2
	Cartons	2 645,4			2 507,8			137,6
	Huiles alimentaires	10,9			10,9			
	Mobilier + ABJ + JJ	6 377,2		318,9	3 507,5		2 550,9	
	DEEE + ampoules et néons	1 515,8	192,0	106,5	1 003,5		213,8	
	Pneus	99,5			46,1			53,3
	ABJ + JJ + ASL	68,9	18,6	20,3	18,5		11,5	
	Petits Flux**	2,2			2,2			
	Textiles	1 047,7	595,1	1,3	360,7		7,1	83,5
	Batteries	51,1		1,5	49,6			
	Extincteurs	12,0		0,6	9,9		1,6	
	Bouteilles de gaz	56,29			53,8		2,3	0,2
	DMS + EcoDDS	312,2			75,5		236,6	
	Huiles de vidange	46,31			40,3		6,0	
	Piles et Batteries au lithium	9,5		1,9	7,6			
SOUS-TOTAL en tonne		235 867,4	805,7	8 354,4	85 277,1	31 951,8	95 365,2	14 113,3
Déchets détournés /évités	Réemploi palette	21,2	21,2					
	Réemploi divers	14,1	14,1					
	PLPDMA (biodéchets, végétaux, oui pub...)	2 331,0	1 875,0			456,0		
SOUS-TOTAL en tonne		2 366,4	1 910,4	0,00	0,00	456,0	0,00	0,00
TOTAL en tonne, Réemploi inclus		238 233,8	2 716,0	8 354,4	85 277,1	32 407,8	95 365,2	14 113,3
Taux de valorisation			1,1%	3,5%	35,8%	13,6%	40,0%	5,9%

* : Les tonnages de REFIOM et de Mâchefers sont inclus dans les taux globaux d'enfouissement et de valorisation sans être pour autant ajoutés aux tonnages d'ordures ménagères

** : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques

Annexe 11 – Gisement des déchets 2025 par déchèterie

TONNAGES 2025	VÉGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	PLÂTRE	DÉCHETS RÉSIDUELS	MENUISERIES	BOIS	FERRAILLES	CARTONS	HUILES ALIMENTAIRES	MOBILIER	DEEE	PNEUS	ASL	PETITS FLUX*	TEXTILE	Total DDM	TOTAL HORS RÉEMPLOI
Mouants-sartaux	3 339,8	562,8	507	76,6	707,8	0,0	543,6	217	115,0	1,9	532,8	112,2	41	43	0,5	0,0	39,4	6 754,0
Apports hors déchèterie	0,0	0,00	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	167,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	52,4	0,0	219,4
Total CAPG	3 339,8	562,8	507	76,6	707,8	0,0	543,6	217	282,0	1,9	532,8	112,2	41	43	0,5	52,4	39,4	6 973,5
Le Cannet	1 822,6	1 260,2	625,1	116,7	950,6	0,0	591,2	404,3	739	0,90	1 027,3	224,8	47	10,6	0,4	0,0	64,8	7 177,9
Mougins	2 508,1	320,0	250,1	0,0	450,7	0,0	385,3	158,8	500	0,0	380,0	701	0,0	2,8	0,1	0,0	28,4	4 605,3
Apports hors déchèterie	662,4	66,4	361,7	0,0	2 569,9	0,0	18,6	0,0	288,8	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	254,0	16,5	4 239,0
Total CAPL	4 993,1	1 646,6	1 236,8	116,7	3 971,2	0,0	995,1	563,1	412,7	0,9	1 407,3	295,6	4,7	13,4	0,5	254,0	110,6	16 022,2
Antibes	5 393	4 846,9	689,5	59,5	1 392,7	20,6	1 338,2	0,0	331,6	0,0	990,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	15 522,2
Bezuudun	25,3	99,1	44,8	0,0	123,0	0,0	0,0	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	307,9
Cipières	97,4	120,2	115	0,0	148,1	0,0	0,0	34,7	0,0	0,0	0,0	7,02	0,0	0,1	0,1	0,0	12,0	457,9
La Colle-sur-Loup	1 208,4	1 294,7	475,1	0,0	615,3	0,0	459,1	241,8	0,0	0,0	447,2	124,0	0,0	2,8	0,2	0,0	45,8	4 913,4
Roquefort-les-Pins	880,6	637,0	412,5	0,0	349,0	0,0	306,4	227,1	65,8	21	443,1	12,61	11,48	16,0	0,3	0,0	54,9	3 532,3
Valbonne	4 060,2	1 071,0	1 057,9	0,0	1 081,6	0,0	976,4	408,8	100,1	0,8	705,3	171,8	12,84	9,9	0,2	0,0	70,8	9 737,8
Vallauris	3 228,7	2 759	1 239,3	99,8	1 402,0	0,0	919,6	585,0	129,1	2,6	1 291,0	354,9	918	11,0	0,4	0,0	103,4	12 134,9
Apports hors déchèterie	7 938,2	37,2	677,2	0,0	4 567,3	0,0	883,2	328,4	1 371	0,0	0,0	136,0	19,44	0,9	0,0	705,8	18,4	16 674,2
Total CASA	22 876,7	10 885,1	4 617,8	619,3	9 879,1	20,6	4 882,0	1 841,6	1 943,7	5,5	3 876,7	939,8	60,0	40,7	1,2	705,8	305,3	63 280,8
Puguet-Théniers	186,9	347,9	19,0	16,6	122,7	0,0	148,8	99,2	0,0	0,9	176,5	66,3	13,8	5,6	0,00	0,0	16,1	1 220,3
Roqueforton	0,0	72,8	0,0	0,0	120,3	0,0	0,0	32,0	0,0	0,6	0,0	15,4	0,0	0,0	0,00	0,0	6,5	247,6
Valberg	37	203,0	6,6	16,7	68,04	0,0	127,5	74,8	0,0	1,0	107,0	43,7	16,4	6,0	0,02	0,0	10,3	684,7
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	35,5	0,0	35,5
Total CCAA	199,6	623,7	25,6	33,3	311,1	0,0	276,3	206,0	0,0	2,5	283,5	125,4	30,2	11,6	0,02	35,5	32,9	2 188,2
Apports SMD au UNIVALOM	-379,4	-171,3	-74,7	0,0	-305,4	0,0	-92,6	-27,9	-15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,1	0,0	0,0	0,0	-1 067,3
Apports UNIVALOM au SMD	930,9	362,6	39,2	0,0	2 249,5	11,6	119,0	50,7	219	0,0	278,9	35,5	0,5	0,0	0,0	0,0	6,5	4 104,8
TOTAL UNIVALOM	31 951,8	13 889,2	6 346,4	845,8	16 813,2	32,2	6 723,3	2 945,2	2 645,4	10,9	6 377,2	1 508,5	99,5	68,9	2,2	1 047,7	494,7	91 502,0
Apports professionnels	-7 888,2	-5 563,7	-1 070,5	-395,4	-3 842,1	-20,6	-2 383,8	-434,1	-269,4		-535,6	-118,8	-0,9	-3,7	-0,1		-6,6	-22 493,3
TOTAL UNIVALOM hors professionnels	24 063,6	8 325,6	5 275,9	450,4	12 771,2	11,5	4 339,6	2 411,0	2 376,0	10,9	5 841,7	1 389,7	98,5	65,2	2,2	1 047,7	488,0	69 008,7

TONNAGES 2025 DÉTAIL DDM	BATTERIES	EXTIN- CTEURS	BOUTEILLES DE GAZ	DMS	ECO DDS	HUILES DE VIDANGE	AMPOULES ET NÉONS	PILES	Total DDM
Mouans-sartaux	4,0	1,0	3,0	12,4	15,0	2,4	0,7	1,0	39,4
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total CAPG	4,0	1,0	3,0	12,4	15,0	2,4	0,7	1,0	39,4
Le Cannet	7,7	1,1	5,4	11,70	29,3	7,2	1,05	1,4	64,8
Mougins	2,8	0,7	2,9	8,08	10,3	3,0	0,53	1,0	29,4
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	11,5	4,95	0,0	0,0	0,0	0,0	16,5
Total CAPL	10,45	1,8	19,8	24,7	39,6	10,2	1,6	2,4	110,6
Antibes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bezaudun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cipières	0,5	0,3	2,2	2,1	2,8	4,1	0,0	0,0	12,0
La Colle-sur-Loup	6,5	1,4	3,3	11,8	16,9	4,9	0,3	0,8	45,8
Roquefort-les-Pins	8,5	1,3	3,0	17,7	18,6	4,1	0,6	1,2	54,9
Valbonne	6,5	1,8	4,9	23,3	24,9	6,8	1,1	1,5	70,8
Vallauris	12,7	2,4	8,7	17,7	48,9	9,4	1,6	2,1	103,4t
Apports hors déchèterie	0,00	1,07	9,2	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4
Total CASA	34,6	8,2	31,3	80,8t	112,0t	29,3	3,6	5,5	305,3
Puget-Théniers	0,7	0,3	0,87	4,3	7,1	2,07	0,3	0,5	16,1
Roquesteron	0,4	0,3	0,69	4,0	0,0	0,90	0,00	0,0	6,5
Valberg	0,8	0,4	0,67	3,3	4,12	0,81	0,2	0,0	10,3
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total CCAA	1,9	1,0	2,2	11,6	11,3	3,8	0,5	0,5	32,9
Apports SMED à UNIVALOM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apports UNIVALOM au SMED	0,2	0,1	0,0	4,7	0,0	0,6	0,9	0,04	6,5
TOTAL UNIVALOM	51,1	12,0	56,3	134,2	177,9	46,3	7,3	9,5	494,66
Apports professionnels	-0,1	0,0	-0,8	-2,2	-3,2	-0,03	-0,2	0,0	-6,6t
TOTAL UNIVALOM hors professionnels	51,0		55,5	132,0	174,7	46,3	7,0	9,5	488,0

Annexe I2 – Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre

DÉCHETS		CAPG	CACPL	CASA	CCAA	Apports SMED à UNIVALOM	Apports UNIVALOM au SMED	UNIVALOM	Apports profes- sionnels	UNIVALOM sans pro- fessionnels
OMA	Omr	3 837,4	35 899,2	76 385,3	2 814,8	-	-	118 936,6	-4 740,7	114 195,9
	Verre	417,7	2 392,6	6 165,9	342,0	-	-	9 318,3	-37,2	9 281,1
	EMR et papiers	791,7	4 703,9	10 050,8	564,1	-	-	16 110,3	-696,3	15 414,0
	SOUS-TOTAL OMA	5 046,8	42 995,6	92 602,0	3 720,9	-	-	144 365,2	-5 474,2	138 891,1
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	3 339,8	4 993,1	22 876,7	190,6	-379,4	930,9	31 951,8	-7 868,2	24 083,6
	Gravats	1 064,3	2 883,5	15 482,8	649,3	-246,0	401,7	20 235,6	-6 634,1	13 601,5
	Plâtre	76,6	116,7	619,3	33,3	0,0	0,0	845,8	-395,4	450,4
	Déchets Résiduels	707,8	3 971,2	9 679,1	311,1	-305,4	2 249,5	16 613,2	-3 842,1	12 771,2
	Menuiseries	0,0	0,0	20,6	0,0	0,0	11,6	32,3	-20,6	11,7
	Bois	543,6	995,1	4 882,0	276,3	-92,6	119,0	6 723,3	-2 363,8	4 359,6
	Ferailles	211,7	563,1	1 841,6	206,0	-27,9	50,7	2 845,2	-434,1	2 411,0
	Cartons	282,0	412,7	1 943,7	0,0	-15,0	21,9	2 645,4	-439,4	2 206,0
	Huiles Alimentaires	1,9	0,9	5,5	2,5	0,0	0,0	10,9	0,0	10,9
	Mobilier	532,8	1 407,3	3 876,7	283,5	0,0	276,9	6 377,2	-535,6	5 841,7
	DEEE	112,2	295,6	939,8	125,4	0,0	35,5	1 508,5	-118,8	1 389,7
	Pneus	4,1	4,7	60,0	30,2	0,0	0,5	99,5	-0,9	98,5
	ABJ JJ + ASL	4,3	13,4	40,7	11,6	-1,1	0,0	68,9	-3,7	65,2
	Petits Flux*	0,5	0,5	1,2	0,02	0,0	0,0	2,2	-0,1	2,2
	Textiles	52,4	254,0	705,8	35,5	0,0	0,0	1 047,7	0,0	1 047,7
	Batteries	4,0	10,46	34,6	1,91	0,0	0,2	51,1	-0,1	51,0
	Extincteurs	1,0	1,8	8,2	1,0	0,0	0,1	12,0	0,0	12,0
	Bouteilles de gaz	3,0	19,8	31,3	2,23	0,0	0,0	56,3	-0,8	55,5
	DMS + EcoDDS	27,4	64,3	192,8	23,0	0,0	4,7	312,2	-5,4	306,7
	Huiles de Vidange	2,4	10,2	29,3	3,8	0,0	0,6	46,3	0,0	46,3
	Ampoules et Néons	0,7	1,6	3,6	0,5	0,0	0,9	7,3	-0,2	7,0
	Piles	1,0	2,4	5,5	0,5	0,0	0,04	9,5	0,0	9,5
	SOUS-TOTAL hors OMA	6 973,5	16 022,2	63 280,7	2 188,3	-1 067,4	4 104,8	91 502,1	-22 663,3	68 838,8
Déchets Détournés /évités	Réemploi Palettes	0,0	5,9	15,3	0,0	0,0	0,0	21,2	0,0	21,2
	Réemploi divers	0,02	2,3	9,6	2,3	0,0	0,0	14,1	0,0	14,1
	PLPDMA (biodéchets, végétaux, oui pub.)					0,0	0,0	2 331,0	0,0	2 331,0
	SOUS-TOTAL RÉEMPLOI	0,02	8,2	24,9	2,3	0,00	0,00	2 366,4	0,0	2 366,4
TOTAL en tonnes hors réemploi		12 020,3	59 017,8	155 882,7	5 909,2	-1 067,4	4 104,8	235 814,9	-28 137,5	207 729,9
TOTAL en tonnes réemploi inclus		12 020,3	59 026,0	155 907,6	5 911,5	-1 067,4	4 104,8	238 181,2	-28 137,5	210 096,2

* : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques

Annexe 13 – Production de déchets 2025 par habitant

DÉCHETS		TONNAGES TRAITÉS	Production en kg/an/habitant tonnages professionnels inclus	Tonnages traités hors professionnels	Production en kg/an/habitant hors professionnels
OMA	OMR	118 936,6	395	114 195,9	380
	Verre	9 318,3	31	9 281,1	31
	EMR et papiers	16 110,3	54	15 414,0	51
	SOUS-TOTAL OMA	144 365,2	480	138 891,0	462
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	31 951,8	106	24 083,6	80
	Gravats	20 235,6	67	13 601,5	45
	Plâtre	845,8	3	450,4	1
	Déchets Résiduels	16 613,2	55	12 771,2	42
	Menuiseries	32,3	0,1	11,7	0,04
	Bois	6 723,3	22	4 359,6	14
	Ferrailles	2 845,2	9	2 411,0	8
	Cartons	2 645,4	9	2 206,0	7
	Huile alimentaire	10,9	0,04	10,9	0,04
	Mobilier	6 377,2	21	5 841,7	19
	DEEE+ Ampoules et néons	1 515,8	5	1 396,75	5
	Pneus	99,5	0,3	98,5	0,3
	ABJ JJ + ASL	68,9	0,2	65,2	0,2
	Petits Flux	2,2	0,01	2,2	0,01
	Textiles	1 047,7	3	1 047,7	3
	Batteries	51,1	0,2	51,0	0,2
	Extincteurs	12,0	0,04	12,0	0,04
	Bouteilles de gaz	56,3	0,2	55,5	0,2
	DMS + EcoDDS	312,2	1	306,7	1
	Huile de vidange	46,3	0,2	46,3	0,2
	Piles	9,5	0,03	9,5	0,03
	SOUS TOTAL DMA HORS OMA	91 502,2	304	68 838,8	229
Déchets Détournés /évités	Réemploi palette	21,2	0,07	21,2	0,07
	Réemploi divers	14,1	0,05	14,1	0,05
	RPDMA (biodéchets, végétaux, oui pub.)	2 331,4	7,75	2 331,4	7,75
	SOUS TOTAL RÉEMPLOI	2 366,4	7,9	2 366,4	7,9
TOTAL en tonnes hors réemploi		238 233,8	792	210 096,2	698
TOTAL en tonnes réemploi inclus		235 867,4	784	207 729,9	691

Annexe 14 – Fiche d’identité de l’unité de valorisation énergétique

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

Dépenses		Recettes	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 713 926 € HT	Garantie vente électricité	3 706 722 € HT
Redevance R 1-3	130 793 € HT	Apports extérieurs	887 466 € HT
Incinération des ordures ménagères	12 917 038 € HT	Incinération déchets exceptionnels	5 200 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	15 761 757 € HT	TOTAL	4 599 888 € HT

Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis :** Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- **R1-3 :** Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- **Les recettes sont constituées de :**
 - > **La garantie vente électricité :** vente sur le marché libre de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
 - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four : incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
 - > **L'incinération déchets exceptionnels:** incinération de saisie des douanes, de végétaux contaminés par des parasites...
 - > **L'occupation du domaine UNIVALOM :** « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs en continu ou par un laboratoire externe semestriellement démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils journaliers réglementaires
Débit	KNm3/h (1)	32,40	28,68	(2)
Teneur en O ₂	% v/sec	10,89	28,68	(2)
Teneur en H ₂ O	% v/humide	15,39	10,77	(2)
Teneur en NOx (oxyde d'azote)	mg/Nm ³ (1)	60,71	16,58	80
Teneur en CO	mg/Nm ³ (1)	2,58	2,64	50
Poussière totales	mg/Nm ³ (1)	0,74	0,91	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm ³ (1)	3,61	3,46	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm ³ (1)	0,03	0,02	1
Teneur en SO ₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm ³ (1)	4,13	1,07	50
Teneur en NH ₃ (Ammoniac)	mg/Nm ³ (1)	1,01	0,27	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm ³ (1)	0,72	0,38	10
Cadmium + Thallium (3)	mg/Nm ³ (1)	0,00238	0,03230	0,05
Mercure(3)	mg/Nm ³ (1)	0,00051	0,00111	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V) (3)	mg/Nm ³ (1)	0,012	0,079984	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I-OTAN /Nm ³	0,0062	0,0024	0,1

(1) : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O₂(oxygène)
(2): Pour information, pas de seuil réglementaire
(3) : Mesures semestrielles par un laboratoire externe

Annexe 15 – Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d’UNIVALOM avec Bilan Financier

Biodéchets (restes alimentaires et végétaux)
Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique Action 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et collèges
Biodéchets (restes alimentaires et surplus de production)
Action 4. Promouvoir la démarche de don alimentaire via la plateforme « Ecoslowasting »
Biodéchets (végétaux)
Action 5. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux Action 6. Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèterie par les professionnels
Autres flux collectés en déchèteries
Action 7. Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité
Ordures Ménagères et Assimilés – OMr et Collectes sélectives
Action 8. Instaurer une tarification incitative de second niveau Action 9. Expérimenter le dispositif « Oui Pub »
Déchets occasionnels des ménages
Action 10. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi et faire émerger une filière du réemploi et de la réparation
Actions transversales – Tous flux
Action 11. Renforcer la dynamique prévention au sein d'UNIVALOM – ECO EXEMPLARITE Action 12. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA y compris les familles zéro déchet et la réduction des déchets en mer Action 13. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme

Indicateurs pour le suivi des actions			
Année	2023	2024	2025
Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel			
Nombre de composteurs individuels distribués par UNIVALOM sur la CASA et Mouans Sartoux	2 036	2 072	894
Nombre de composteurs individuels distribués (tout territoire UNIVALOM)	2 741	2 404	1 027
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	183 102 €	342 013 €	520 €
Tonnages évités	347	540	83
Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique			
Nombre de sites de compostage partagé installés en plus sur la CASA et Mouans Sartoux (pour les ménages)	12	20	39
Nombre de sites de compostage partagé installés (ensemble des adhérents)	28	50	49
Nombre de référents formés par an (2/site)	12	24	76
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	74 648 €	85 668 €	80 680 €
Tonnages évités	46	134	338
Action 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et collèges			
Nombre de diagnostics dans les établissements	0	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Tonnages évités	0	0	0
Action 4. Promouvoir la démarche de don alimentaire via la plateforme « Ecoslowasting »			
Nombre de paniers anti-gaspi distribués par an	0	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Tonnages évités	0	0	0
Action 5. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux			
Nombre de communes qui participent au broyage des sapins de Noël	16	14	15
Nombre d'opérations de broyage de quartier	0	1	1
Nombre de jours de broyage en déchèterie	9	26	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	24 435 €	10 121 €	5 976 €
Tonnages évités	99	207	35
Action 6. Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèterie par les professionnels			
Nombre de gros producteurs qui ont mis en place des alternatives à la déchèterie	0	0	0
Tarif des végétaux en déchèterie	70€ particulier 93€ professionnels	70€ particulier 93€ professionnels	Tarif broyat 70€/tonne
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Tonnages évités	348	0	0

Indicateurs pour le suivi des actions

Année	2023	2024	2025
Action 7. Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité			
Nombre de déchèteries équipées de moyens de contrôles performants (lecteur de badges)	10	13	13
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Tonnages évités	348	0	0
Action 8. Instaurer une tarification incitative de second niveau			
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Action 9. Expérimenter le dispositif "Oui Pub"			
Taux d'apposition du OUI PUB	4,90%	3,13%	3,08%
Part des IPSA estimés dans les boîtes aux lettres	11,55%	7,60%	-
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	3 398 €
Tonnages évités	1 832	2 327	1 875
Action 10. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi et faire émerger une filière du réemploi et de la réparation			
Nombre de déchèteries équipées d'une zone de réemploi	0	0	4
Nombre de journées d'échange	0	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	8 019 €	24 074 €	2 007 €
Tonnages évités	32	174	227
Action 11. Renforcer la dynamique prévention au sein d'UNIVALOM - ECO EXEMPLARITE			
Nombre de réunions interservices / intercommunes par an sur le thème de la prévention.	1	0	1
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €	0 €
Action 12. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA y compris les familles zéro déchet et la réduction des déchets en mer			
Nombre d'élèves sensibilisées par an	1 950	4 467	3 900
Nombre de participant aux ateliers OZD	357	397	287
Nombre de Masterclass par an	3	4	4
Nombre d'ateliers zéro déchet	20	23	17
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	10 802 €	7 174 €	6 264 €
Action 13. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme			
Nombre de campagne de communication de notoriété/an	2	3	2
Nombre de parutions dans les journaux (presse locale et presse municipale)	11	37	12

Annexe 16 - Revue de presse



Annexe 17 – Terminologie et modes de calcul

Apport volontaire : Apport des déchets en des lieux prédéterminés gérés par les collectivités ou des sociétés privées. Il peut s’agir de contenants enterrés, semi-enterrés ou aériens.

ABJ / JJ : *Articles de bricolage et de jardin (ABJ)* Les produits concernés sont les outillages du peintre ; les machines et appareils motorisés thermiques ; les matériels de bricolage, dont l’outillage à main ; les produits et matériels destinés à l’entretien et l’aménagement du jardin (sauf les ornements décoratifs et les piscines relevant de la filière du bâtiment et de la filière des jouets).

Jeux et Jouets (JJ) Les produits concernés sont les jouets, tels que définis à l’article 2 du décret no 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets ; les maquettes, les puzzles, les jeux de société.

ASL : Articles de sport et de loisirs (ASL) Les produits concernés par la filière ASL sont les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés ; les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air.

Biodéchét : (Art. L541-8 du code de l’environnement) Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d’écorces et de liège, sciures de bois,...

CASA : Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse

CAPCL : Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins

CCAA : Communauté de Commune des Alpes d’Azur
Centre de Valorisation Organique (CVO) : Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : Opération visant à produire de l’énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d’appoint. (CSR pour les cimenteries).

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : Mode d’organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d’usagers nommément identifiables ; le point d’enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l’usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : Mode d’organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte sélective / séparée : collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature

afin de faciliter un traitement spécifique (un recyclage ou une valorisation biologique).

Compost : Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d’origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l’entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité : Les habitants d’un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (Art.R541-8-1 du code de l’environnement)

Déchet non dangereux solide, non valorisable sous forme de matière, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement. Reste un combustible solide de récupération.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l’abandon ».

Déchets d’activité économique : (Art. L541.8 du code de l’environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n’est pas un ménage.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l’environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d’une façon générale dommageables pour l’environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d’emballages : Emballages, matériaux d’emballages, dont le détenteur final, qui sépare l’emballage du produit qu’il contenait, se défait. Ceci n’inclut pas les déchets de fabrication d’emballages. Par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

DEA (Déchets d’Eléments d’Ameublement) : Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l’aménagement d’un lieu d’habitation, de commerce ou d’accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l’activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

Annexe 17 (suite)

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l’activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : Ils comprennent le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid), les petits appareils ménagers (PAM), le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés..., les équipements informatiques et de télécommunication, le matériel d’éclairage, les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d’être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets Ménagers : (Art.L541-8 du Code de l’environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux ; dont le producteur est un ménage.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : Il s’agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc...

Déchets municipaux : Ensemble des déchets dont l’élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n’appartient à aucune des catégories suivantes : déchets dangereux, déchet inerte, déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d’un déchet, qui n’est plus susceptible d’être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu’elle est présentée dans le Code de l’Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu’elle varie en fonction de l’avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l’espace, et s’interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : Résidus végétaux de l’entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchets Résiduels : Déchets occasionnels de l’activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en

raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte

Déchèterie : Espace aménagé, gardienné et clôturé dans lequel les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer leurs déchets en respectant des consignes de tri.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l’objet d’apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : Dans la loi de 1975, l’élimination regroupe l’ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Enfouissement : Lieu de stockage permanent des déchets / cf ISD

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes) : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n’ont aucun effet dommageable sur d’autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d’une manière susceptible d’entraîner une pollution de l’environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Gravats sales : Gravats contenant des déchets indésirables, non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : Lieu de stockage permanent des déchets. On distingue :

- l’ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l’ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l’ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers : Résidus minéraux résultant de l’incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : Déchets « de tous les jours » issus de l’activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises : Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu’elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange.

Annexe 17 (suite)

Prévention : Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives)} \text{ de l'année})}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n-1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.
Refus de tri ou de compostage : Indésirables écartés lors du tri. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de traitement.

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : Résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclage : Collecte des déchets des ménages et des entreprises, leur traitement jusqu'à l'utilisation des matières premières ainsi obtenues.

Recyclerie : Etablissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

SMED : Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (Cannes, CACPG hors Mouans-Sartoux, CCAA).

Syndicat mixte : Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Taux de valorisation des déchets : La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes.
NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

$$\text{Tonnage valorisé sous forme d'énergie} = \text{tonnage incinéré} - \text{REFIOM et mâchefers}$$

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant en centre de tri} - \text{refus non valorisés}$$

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant} - \text{refus de compostage}$$



Retrouvez toutes les informations sur
univalom.fr

04 93 65 48 07
contact@univalom.fr

FACEBOOK | INSTAGRAM

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation